

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2469

31 octobre 2007

SOMMAIRE

Anihita S.A.	118504	Lux.Net S.A.	118508
Archiduc Investments S.A.	118509	Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	118506
Arde	118503	McKesson International Holdings, S.à r.l.	118503
Batichimie Combustibles S.A.	118508	McKesson International S.à.r.l.	118508
Bondi Group Holding S.A.	118510	Muka Investments S.à r.l.	118509
Cadum International S.A.	118466	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l.	118512
CAP Gamma S.A.	118507	Société de Participations Agro-Industriel- les	118510
Color Holdings S.A.	118466	Société Générale de Consultance S.A. ..	118505
ELITMARKET Co Limited	118505	Société Luxembourgeoise ETAM	118512
Etam Lingerie Luxembourg	118512	Synthon Luxembourg S.à r.l.	118510
Farta V S.A.	118507	Ulysse Invest S.à r.l.	118509
FRE01 S.A.	118506	Valamoun S.A.	118504
Galata S.A.	118503	W@rm.Up S.A.	118511
Girimob S.A.	118507		
Ice Investment S.A.	118511		
Immobilière d'Aal Esch S.à r.l.	118503		
LFPI Investments S.à r.l.	118504		

**Cadum International S.A., Société Anonyme,
(anc. Color Holdings S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 124.993.

In the year two thousand and seven on the twelfth day of September.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company COLOR HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 124.993, incorporated by a deed before notary Maître Paul Frieders, residing in Luxembourg, on 20 February 2007, published on 10 May 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 847, page 40621.

The meeting is chaired by Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

The Chairman appointed as Secretary Prune Callot, Avocat, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Philip Basler Gretic, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Introduction of one class of B shares («B Ordinary Shares») and one class of B preference shares («B Preference Shares») and determination of the rights attached to such B Ordinary Shares and B Preference Shares;
2. Conversion of the currently issued 31,000 shares into 31,000 B Ordinary Shares;
3. Change of the corporate name from COLOR HOLDINGS S.A. to CADUM INTERNATIONAL S.A.;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million two hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 5,254,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to five million two hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 5,285,000.-) by the issuance of six hundred and sixty-nine thousand (669,000) B Ordinary Shares and of four million five hundred and eighty-five thousand (4,585,000) B Preference Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up at nominal value;
5. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights;
6. Subscription of the new six hundred and sixty-nine thousand (669,000) B Ordinary Shares and four million five hundred and eighty-five thousand (4,585,000) B Preference Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the new subscribers and full payment of the newly issued shares by contribution in cash;
7. Introduction of an authorized capital of an amount of twelve million two hundred and forty-four thousand three hundred and thirty-six Euros (EUR 12,244,336.-) to be divided into twenty-nine thousand three hundred and thirty-six (29,336) new B Ordinary Shares and twelve million two hundred and fifteen thousand (12,215,000) new B Preference Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, authorizing the board of directors, during a period of five years ending on the fifth anniversary of the creation of the authorized capital, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of seventeen million five hundred and twenty-nine thousand three hundred and thirty-six Euros (EUR 17,529,336.-) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued. With respect to the issue of B Ordinary Shares the authorized capital may only be used upon exercise of warrants issued by the Company. With respect to the issue of B Preference Shares the authorized capital may only be used by conversion of loan note instruments issued by the Company to its shareholders and/or investors. When issuing shares within the limits of the authorized capital and subject to any mandatory provisions of the law, the board of directors shall be entitled to determine the subscription price of such shares;
8. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, further taking into account the precedent resolutions; and
9. Acceptation of the resignation of Mr William Robinson as member of the board of directors of the Company;
10. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list will be controlled and signed by the members of the bureau and the undersigned notary. The eventual proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III.- This attendance list shows that the thirty-one thousand (31,000) shares, representing the entire share capital are represented at the present extra general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

1. First resolution

The general meeting resolves to introduce B Ordinary Shares and B Preference Shares and determine the rights attached to such B Ordinary Shares and B Preference Shares.

2. Second resolution

The general meeting resolves to convert the currently issued thirty-one thousand (31,000) shares into thirty-one thousand (31,000) B Ordinary Shares.

As a result of the first and second resolutions, the share capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) B Ordinary Shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Third resolution

The general meeting resolves to change the corporate name of the Company from COLOR HOLDINGS S.A. to CADUM INTERNATIONAL S.A.

4. Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million two hundred and fifty-four thousand euros (EUR 5,254,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to five million two hundred and eighty-five thousand Euros (EUR 5,285,000.-) by the issuance of six hundred and sixty-nine thousand (669,000) B Ordinary Shares and of four million five hundred and eighty-five thousand (4,585,000) B Preference Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up at nominal value.

The meeting acknowledges that the current shareholders unanimously waived their preferential subscription rights. Now thereafter, the meeting resolves to admit the subscription of the above newly issued shares by:

Intervention of the subscribers - Subscription - Paying-up of the shares

Thereupon appeared the new subscribers of the Company:

- MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY, L.P., a limited partnership under process of being registered in England pursuant to the Limited Partnerships Act 1907 whose principal place of business is at 14 Floral Street, London WC2E 9DH acting by its general partner, MILESTONE GP LIMITED, a company formed under the laws of England with registered number 06281823 whose registered address is 3rd Floor, 14 Floral Street, London WC2E 9DH, declaring to subscribe for six hundred and nine thousand (609,000) B Ordinary Shares and four million one hundred and ninety-two thousand (4,192,000) B Preference Shares and to pay them up by a contribution in cash of four million eight hundred and one thousand Euros (EUR 4,801,000.-); and

- FIVE ARROWS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in process of registration in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, declaring to subscribe for sixty thousand (60,000) B Ordinary Shares and three hundred and ninety-three thousand (393,000) B Preference Shares and to pay them up by a contribution in cash of four hundred and fifty-three thousand Euros (EUR 453,000.-);

all here represented by Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting, the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of five million two hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 5,254,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

5. Fifth resolution

The general meeting resolves to introduce an authorized capital of an amount of twelve million two hundred and forty-four thousand three hundred and thirty-six Euros (EUR 12,244,336.-) to be divided into twenty-nine thousand three hundred and thirty-six (29,336) new B Ordinary Shares and twelve million two hundred and fifteen thousand (12,215,000) new B Preference Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, authorizing the board of directors, during a period of five years ending on the fifth anniversary of the creation of the authorized capital, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of seventeen million five hundred and twenty-nine thousand three hundred and thirty-six Euros (EUR 17,529,336.-) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares issued. With respect to the issue of B Ordinary Shares the authorized capital may only be used upon exercise of warrants issued by the Company. With respect to the issue of B Preference Shares the authorized capital may only be used by conversion of loan note instruments issued by the Company to its shareholders and/or investors. When issuing shares within the limits of the authorized capital and subject to any mandatory provisions of the law, the board of directors shall be entitled to determine the subscription price of such shares.

6. Sixth resolution

The general meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company taking into account the preceding resolutions, and further to reflect and implement the most relevant provisions of a shareholders' agreement, mainly relating to the transfer of shares, the powers of the board of directors and the rights attached to the newly issued classes of shares.

The appearing parties, represented as said above, have therefore requested the notary to enact the following complete restatement of the articles of association of the Company as follows:

«I. Definition

Accepting Shareholder shall be as defined in Article 7.3.2.

Aggregate Price means, in respect of each Preference Share, the sum of (i) the Issue Price and (ii) any unpaid and accrued Preference Dividend on such Preference Share.

Annual Budget means the annual budget adopted by the Company (with Investor Consent) from time to time.

Articles mean the articles of associations of the Company, as amended from time to time.

B Ordinary Share shall be as defined in Article 5.1.1.

B Preference Share shall be as defined in Article 5.1.2.

Bad Leaver shall be as defined in Article 7.5.6.2.

Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or English, French or Luxembourg bank or public holiday.

Call Option means the right of MILESTONE to require the MILESTONE Investor to transfer, inter alia, 360,000 B Ordinary Shares and 2,358,000 B Preference Shares to one or more MILESTONE Funds pursuant to the Put and Call Option Agreement.

Company Redemption Notice shall be as defined in Article 8.3.

Completion means completion of the subscriptions referred to in clause 2 of the Investment Agreement.

Completion Date means the date on which Completion occurs.

Fair Price shall be as defined in Article 7.5.6.3.

Family Member means in relation to a Shareholder, any one or more of that person's spouse or children (including step-children).

Family Trust means in relation to a shareholder, a trust or settlement set up wholly for the benefit of that person and/or that person's Family Members.

Financing Documents means the facility agreement to be entered into on the same date as the Investment Agreement between GROUPE CADUM and BNP PARIBAS and the Mezzanine Facility Agreement together with the associated security documentation and intercreditor deed referred to therein, as amended, supplemented, novated or replaced from time to time.

Good Leaver shall be as defined in Article 7.5.6.1.

Group means the Company and any company which is a subsidiary undertaking of the Company from time to time and references to «Group Company» and «member of the Group» shall be construed accordingly.

GROUPE CADUM means GROUPE CADUM SAS, incorporated in France and whose registered office is at 21 place de la Madeleine, 75008 Paris, France.

Independent Director shall be as defined in Article 10.3.

Independent Expert means an umpire (acting as an expert and not as an arbitrator) who shall be KPMG (or the firm which at the time in question has succeeded to it and carries on its practice) or if KPMG are unable or unwilling to act such firm as is nominated by the parties concerned or, in the event of disagreement as to nomination, appointed by the President from time to time of the Luxembourg District Court (Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg).

Investment Agreement means the agreement relating to the Company to be entered into, amongst others, the Company, Jean-Marie Total, Gilles Nouailhetas, FIVE ARROWS INVESTMENTS SARL and MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY L.P.

Investor means each of FIVE ARROWS INVESTMENTS SARL, MILESTONE Investor and following the exercise of the Call Option or Put Option any MILESTONE Fund which becomes a shareholder for so long as it holds any Share, and any other person who undertakes to perform the obligations of an Investor under a deed of adherence to the Investment Agreement, in each case for so long as it (or any person who holds the legal title to Shares as nominee, custodian, trustee or otherwise on its behalf) holds any Share.

Investor Associate means in relation to an Investor:

- (a) each member of that Investor's Investor Group (other than the Investor itself);
- (b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (c) any member of the same wholly-owned group of companies as any trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;

(d) any fund which has the same general partner (meaning in the case of Milestone investor or a MILESTONE Fund, MILESTONE GP LIMITED) as that Investor or any member of its Investor Group;

(e) any fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Investor or any member of its Investor Group; or

(f) any fund in respect of which that Investor or any member of its Investor Group is a general partner.

6.1.1. Investor Consent or an Investor Direction shall mean the giving of a written consent or direction by the holders of more than 50% in number of the B Ordinary Shares in issue from time to time.

Investor Group means, in relation to an Investor, that Investor and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Investor, any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Investor and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time and references to «member» or «members» of the or an «Investor Group» shall be construed accordingly.

Issue Price means the price at which the relevant Share is issued being the aggregate of the amount paid up or credited as paid up in respect of the nominal value thereof and any premium thereon.

Law means the law of 10th August 1915 concerning commercial companies as amended from time to time.

Leaver shall be as defined in Article 7.5.2.2.

Leaver Sale Notice shall be as defined in Article 7.5.3.

Leaver Sale Shares shall be as defined in Article 7.5.3.

Leaving Date means the date on which the relevant person becomes a Leaver as defined in Article 7.5.2.2.

Liquidation means the voluntary dissolution or liquidation of the Company.

Managers means Jean-Marie Total and Gilles Nouailhetas for so long as each holds any Share, and any other person who undertakes to perform the obligations of a Manager under a deed of adherence to the Investment Agreement.

Mezzanine Facility Agreement means the mezzanine facility agreement to be entered into on the same date as the Investment Agreement between GROUPE CADUM and FIVE ARROWS INVESTMENTS SARL.

MILESTONE means MILESTONE CAPITAL PARTNERS LIMITED incorporated in England and Wales with registered number 03034069 and whose registered office is at 14 Floral Street, London WC2E 9DH.

MILESTONE Funds means funds which are managed, advised or operated by MILESTONE from time to time.

MILESTONE Investor means MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY L.P., a limited partnership registered in England and Wales under number LP12434 whose principal place of business is at 14 Floral Street, London WC2E 9DH.

Offeror shall be as defined in Article 7.3.1.

Ordinary Share shall be as defined in Article 5.1.

Other Shareholders shall be as defined in Article 7.3.3.

Preference Dividend means the cumulative preference dividend payable to the holders of A Preference Shares provided that such shares are issued and B Preference Shares in accordance with Article 34.

Preference Share shall be as defined in Article 5.1.

Proportionate Allocation shall be as defined in Article 7.1.4.

Proposed Buyer shall be as defined in Article 7.4.2.

Proposed Sale Date shall be as defined in Article 7.4.2.

Proposed Sale Notice shall be as defined in Article 7.4.2.

Proposed Sale Shares shall be as defined in Article 7.4.2.

Proposed Sellers shall be as defined in Article 7.4.1.

Proposed Transferee shall be as defined in Article 7.1.1.3.

Put and Call Option Agreement means the put and call option consent dated on or about the date of the Investment Agreement and made between the MILESTONE Investor and MILESTONE.

Put Option means the right of the MILESTONE Investor to require one or more MILESTONE Funds to buy, inter alia, 360,000 B Ordinary Shares and 2,358,000 B Preference Shares pursuant to the Put and Call Option Agreement.

Qualifying Offer shall be as defined in Article 7.3.1.

Quotation means the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company to the official list of the UK Financial Services Authority, and to trading on the LONDON STOCK EXCHANGE's market for listed securities, or to trading on the Alternative Investment Market of the LONDON STOCK EXCHANGE, or on any other Recognised Stock Exchange.

Recognised Investment Exchange means a recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange, in each case for the purposes of the UK Financial Services and Markets Act 2000.

Relevant Date shall be as defined in Article 7.5.6.4.

Relevant Employee shall be as defined in Article 7.5.2.1.

Relevant Holding shall be as defined in Article 7.4.1.

Sale means the sale of the whole of the issued share capital of the Company to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction.

Sale Notice shall be as defined in Article 7.1.7.

Sale Price shall be as defined in Article 7.1.1.4.

Sale Shares shall be as defined in Article 7.1.1.2.

Seller shall be as defined in Article 7.1.1.

Share means any share in the capital of the Company from time to time.

Shareholder Redemption Notice shall be as defined in Article 8.4

Stapling Condition shall be as defined in Article 7.1.1.1.

Tag Along Shareholder shall be as defined in Article 7.4.3.

Transfer Notice shall be as defined in Article 7.1.1.

Warrants mean the warrants to be constituted pursuant to a warrant instrument in favour of FIVE ARROWS INVESTMENTS SARL.

II. Name - Registered office - Corporate purpose - Duration

Art. 1. Form, Name. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a joint stock company (société anonyme) under the name of CADUM INTERNATIONAL S.A. which will be governed by the present articles of association and the Law.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other location within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

2.4. In the event that extra political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate purpose

3.1. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in Luxembourg or abroad, in other companies or enterprises, the managing of such participations and the financing of the companies or enterprises in which it holds a participation or which are members of the Group.

3.2. It may in particular:

- acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or other instruments issued by any public or private issuers whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of the Group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any duration whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or any other depositaries and invest it in any other manner;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activities within the scope of its objects, make borrowings in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are members of the Group, and issue any debt instruments in any form whatsoever;

- provide administrative and accounting services to Group Companies;

- borrow in any form and proceed with the issue of bonds, debentures and warrants.

3.3. The above enumeration is merely indicative and is not limitative.

3.4. The Company may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movable or immovable assets, which are directly or indirectly related to its corporate purpose.

3.5. The Company may in any manner hold interests in any business, enterprise or company having a corporate purpose which is identical, analogous or similar to or related to its own purpose or which is designed to further the development of its enterprise.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is established for an unlimited duration.
- 4.2. It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these articles of association and the Law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares

5.1 Capital - Shares

The subscribed capital of the Company is set at EUR 5,285,000.- (five million two hundred and eighty-five thousand Euros) represented by one class of ordinary shares and one class of preference shares, as follows:

1. 700,000 B Ordinary Shares with a par value of one euro each (EUR 1.-) (the «B Ordinary Shares»); and
2. 4,585,000 B Preference Shares with a par value of one euro each (EUR 1.-) (the «B Preference Shares»);

(the B Preference Shares, and any other preference shares envisaged under these Articles being hereinafter sometimes collectively referred to as the «Preference Shares», and the B Ordinary Shares and any other Ordinary Shares envisaged under these Articles hereinafter sometimes collectively referred to as the «Ordinary Shares»).

The Preference Shares shall have the rights ascribed to them respectively as described in Articles 34 to 37 of the present Articles.

5.2. The authorized capital of the Company is set at seventeen million five hundred and twenty-nine thousand three hundred and thirty-six Euros (EUR 17,529,336.-).

5.3. The board of directors is hereby authorized to issue up to twenty-nine thousand three hundred thirty-six (29,336) new B Ordinary Shares and twelve million two hundred fifteen (12,215,000) new B Preference Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, authorizing the board of directors, during a period of five years ending on the fifth anniversary of the creation of the authorized capital, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of seventeen million five hundred twenty-nine thousand three hundred thirty-six Euros (EUR 17,529,336.-) without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new Shares issued. With respect to the issue of B Ordinary Shares the authorized capital may only be used upon exercise of warrants issued by the Company. With respect to the issue of B Preference Shares the authorized capital may only be used by conversion of loan notes issued by the Company to its shareholders. When issuing shares within the limits of the authorized capital and subject to any mandatory provisions of the law, the board of directors shall be entitled to determine the subscription price of such shares.

Art. 6. Increase and reduction of Capital

6.1. The capital of the Company may be increased or reduced once or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of association and prescribed by the Law.

6.2. Without prejudice to Article 5.3. of the present Articles, all new Shares to be issued by the Company in furtherance of a capital increase shall be offered to all holders of Shares, in proportion to the number of Shares of the Company which each of them holds at such time.

Art. 7. Transfers of Shares

7.1. Pre-emptive Rights

7.1.1. Except in the case of a transfer pursuant to the Syndication provisions of the Investment Agreement or pursuant to Article 7.2 (Permitted Transfers), Article 7.3 (Come Along), Article 7.4 (Tag-Along) or Article 7.5 (Leavers), a shareholder who wishes to transfer any Shares (the «Seller») shall give notice in writing of such wish to the Company (the «Transfer Notice») copied to the Investors. Each Transfer Notice shall:

7.1.1.1 devra, si le Cédant détient des Actions Ordinaires et/ou des Actions Préférentielles, stipuler que les Actions ne peuvent être cédées qu'en proportion du nombre des Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles et/ou un montant proportionnel aux loan note instruments détenus par le Cédant (le cas échéant) à céder (les Conditions de Base);

7.1.1.2. devra indiquer (i) le nombre d'Actions Ordinaires et/ou Actions Préférentielles et/ou le montant de tout loan note instruments (le cas échéant) détenus par le Cédant que le Cédant souhaite céder (de tels nombre et montant étant calculés conformément aux Conditions de Base si applicable) (les Actions à Céder);

7.1.1.3. devra indiquer l'identité de toute personne à laquelle le Cédant souhaite céder les Actions à Céder (le Cessionnaire Proposé);

7.1.1.4. devra indiquer le prix par Action Ordinaire (le Prix de Cession) auquel le Cédant souhaite céder les Actions à Céder (étant compris que les Actions Préférentielles et tout loan note instruments détenus par le Cédant (le cas échéant) seront cédés à leur valeur nominale, augmentée mais non payée, des intérêts des dividendes préférentiels et des loan note instruments;

7.1.1.5. sera supposée constituer la Société comme mandataire du Cédant, pour la vente des Actions à Céder au Prix de Cession, selon les prescriptions du présent article 7.1; et

7.1.1.6. ne devra pas être modifiée ou annulée.

7.1.1.1 where a Seller holds Ordinary Shares and/or Preference Shares, stipulate that Shares shall only be transferred to the extent that a proportionate number of Ordinary and/or Preference Shares and/or a proportional amount of any loan notes held by the Seller (as the case may be) is also transferred (the «Stapling Condition»);

7.1.1.2 specify the number of Ordinary Shares and/or Preference Shares and/or principal amount of any loan notes held by the Seller (as the case may be) which the Seller wishes to transfer (such numbers and amounts being calculated in compliance with the Stapling Condition if applicable) (the «Sale Shares»);

7.1.1.3 specify the identity of any person to whom the Seller wishes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee»);

7.1.1.4 specify the price per Ordinary Share (the «Sale Price») at which the Seller wishes to transfer the Sale Shares (on the understanding that the Preference Shares and any loan notes held by the Seller (as the case may be) will be transferred at their nominal value plus accrued but unpaid Preference Dividend and loan note interest);

7.1.1.5 be deemed to constitute the Company as the Seller’s agent for the sale of the Sale Shares at the Sale Price in the manner prescribed by this Article 7.1; and

7.1.1.6 not be varied or cancelled.

7.1.2. The Investors may, within five Business Days of receipt of the Transfer Notice, direct the Company by an Investor Direction immediately to offer at the Sale Price such number of Sale Shares to such person as may be specified in the Investor Direction (provided that any Sale Shares that are a Ordinary Shares or a Preference Shares are transferred direct to existing Management or Incoming Management or to the Company or one or more of the Investors solely for the purposes of warehousing them for future Management). If the Offeree of the Sale Shares applies for any of them within four Business Days of the date of such Offer, the Company shall allocate to the Offeree the number of Sale Shares applied for on the tenth Business Day following receipt of the Transfer Notice. If all of the Sale Shares are so allocated, the Provisions of Articles 7.1.3 to 7.1.6 (inclusive) shall not apply. If none or some only of the Sale Shares are so allocated, the remaining Provisions of this Article 7.1 shall have effect as if references to Sale Shares shall mean those not allocated in accordance with this Article 7.1.2.

7.1.3. The Company shall on the tenth Business Day following receipt of the Transfer Notice give notice in writing to each of the Shareholders (other than the Seller) offering for sale the Sale Shares at the Sale Price, provided that, if the Board of Directors considers that the Provisions of this Article could mean that the Offer of the Sale Shares would require a prospectus in accordance with the Securities Legislation of any relevant Jurisdiction, the Board of Directors shall be entitled to devise such other method of offering such Sale Shares which does not require a Prospectus (including, but without limitation, offering the Sale Shares to a limited number of Shareholders selected by such method as the Board of Directors shall determine). The notice shall specify that the Shareholders shall have a period of 25 Business Days from the date of such notice within which to apply for some or all of the Sale Shares. It shall be a term of the Offer that, if Shareholders of more than one Class apply for some or all of the Sale Shares, the Sale Shares shall be treated as having been offered, first, to all persons (other than the Seller) holding Shares of the same Class as the Sale Shares in priority to all other Classes of Shareholder and thereafter, to the extent that all of the Sale Shares have not been applied for by such Class of Shareholder, the Sale Shares shall be treated as having been offered to all of the Shareholders holding the Classes of Shares shown in the line relevant to the Class of Sale Shares in column (2) of the table below:

(1)	(2)
Sale Shares	Offered second to
A Ordinary Shares provided that such shares are issued (including proportionate number of A Preference Shares provided that such shares are issued)	B Ordinary Shares
B Ordinary Shares (including proportionate number of B Preference Shares)	A Ordinary Shares (provided that such shares are issued)

7.1.4. It shall be a further term of the Offer that, if there is competition among the holders of any Class of Share for the Sale Shares treated as having been offered to that Class, such Sale Shares shall be treated as offered among the holders of such Class of Share in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of Shares of the Class to which the Offer is treated as having been made (the «Proportionate Allocation»). However, in his application for Sale Shares a Shareholder may, if he so desires, indicate that he would be willing to purchase a particular number of Shares, subject to the stapling condition, in excess of his Proportionate Allocation («Extra Shares»).

7.1.5. In respect of each of the Categories of Offeree referred to in Clause 7.1.3, the Company shall allocate the Sale Shares as follows:

7.1.5.1 If the total number of Sale Shares applied for is equal to or less than the available number of Sale Shares, subject to the Stapling Condition each shareholder shall be allocated the number applied for in accordance with his application; or

7.1.5.2 If the total number of Sale Shares applied for is greater than the available number of Sale Shares, subject to the Stapling Condition each shareholder shall be allocated his Proportionate Allocation or such lesser number of Sale Shares for which he has applied and applications for Extra Shares shall be allocated in accordance with such applications or, in

the event of competition, among those shareholders applying for Extra Shares in such proportions as equal (as nearly as may be) the proportions of all the Shares of the same class held by such shareholders.

7.1.6. Allocations of Sale Shares made by the Company pursuant to this Article shall constitute the acceptance by the persons to whom they are allocated of the Offer to purchase those Sale Shares on the terms offered to them, provided that no person shall be obliged to take more than the maximum number of Sale Shares that he has indicated to the Company he is willing to purchase.

7.1.7. The Company shall forthwith upon allocating any Sale Shares give notice in writing (a «Sale Notice») to the Seller and to each person to whom Sale Shares have been so allocated of the number of Sale Shares so allocated and the aggregate price payable therefore. Completion of the sale and purchase of those Sale Shares in accordance with the Sale Notice shall take place within five Business Days of the date of the sale notice whereupon the Seller shall, upon payment of the price due in respect thereof, transfer those Sale Shares specified in the sale notice to the persons to whom they have been allocated.

7.1.8. If the Seller defaults in transferring any Sale Shares pursuant to article 7.1.7, the Company may receive such purchase money and may take such action as is necessary to effect the transfer of such Sale Shares and thereafter, the Company shall hold the purchase money on trust (without interest) for the Seller. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Proposed Transferee (who shall not be bound to see to the application thereof) and, after his name has been so entered in the Register of Shareholders, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

7.1.9. If all the Sale Shares are not sold under the pre-emption provisions contained in articles 7.1.1 to 7.1.8 (inclusive), the Company shall (forthwith upon the exhaustion of such provisions) so notify the Seller and the Seller may at any time, within three calendar months after receiving such notification, transfer to the Proposed Transferee any unsold Sale Shares at any price not less than the sale price, provided that:

7.1.9.1 The Investors may (by Investor direction) require the company to refuse registration of any Proposed Transferee if the Investors reasonably believe the Proposed Transferee to be a competitor of the group or a person connected with such a competitor (or a nominee of either);

7.1.9.2 Any such Sale Shall be a sale in good faith and the Investors may require to be satisfied (in such manner as it may reasonably think fit) that the Sale Shares are being sold for not less than the sale price without any deduction, rebate or allowance whatsoever and if not so satisfied may (by Investor direction) require the Company to refuse to register the transfer; and

7.1.9.3 such transfer is in accordance with the Stapling Condition.

7.2. Permitted Transfers

Subject, save in the event of a transfer pursuant to Article 7.2.3.2, to the Stapling Condition referred to in Article 7.1.1, but notwithstanding the provisions of Article 7.1 (Pre-emptive rights), Article 7.3 (Tag-along) and the syndication provisions of the Investment Agreement:

7.2.1. Each Manager may at any time transfer Shares to:

7.2.1.1 a Family Member; or

7.2.1.2 the trustees of a Family Trust;

provided that following any such transfer the relevant Manager retains at least 50% in number of the Shares which he held following the initial issue or transfer (as the case may be) of Shares to him and, in the case of a transfer to the trustees of a Family Trust provided that Investor Consent has been given to the structure of such Family Trust (the Investors having been provided, by the relevant Manager, with all relevant information evidencing control and structure of such trust necessary for the Investor to make its decision) and provided that such Investor Consent shall not be unreasonably withheld;

7.2.2. The MILESTONE Investor may at any time transfer any Shares to any MILESTONE Fund pursuant to the Exercise of the Call Option or the Put Option;

7.2.3. Any Investor may, conditional upon the Call Option having been exercised or having lapsed, at any time Transfer any Share to:

7.2.3.1 another Investor or another venture capital/institutional investor;

7.2.3.2 that Investor's Investor Associate or to another member of that Investor's Investor Group;

7.2.3.3 any person who becomes a manager or adviser of a company, fund or partnership in place of, or in addition to, such transferor;

7.2.3.4 the beneficial owner of the Shares, including, without limitation, to any person who becomes a general partner, nominee or trustee for a limited partnership, unit trust or investment trust in place of, or in addition to, such transferor;

7.2.3.5. the partners of a limited partnership (or their nominees) or to the holders of units in a unit trust (or their nominees) on a distribution in kind or otherwise under the relevant partnership agreement or trust deed; or

7.2.3.6 that Investor's nominee or bare trustee;

7.2.4. Any Shareholder holding Shares as a result of a transfer made by a person in relation to whom such Shareholder was a permitted transferee under the provisions of this Article 7.2 may at any time transfer any Share to the person who originally transferred such Shares (or to any other permitted transferee of such original transferor); and

7.2.5. Subject to the stapling condition, any Shareholder may transfer any Shares with Investor consent.

7.3. Come Along

7.3.1. In this Article 7.3 a «Qualifying Offer» shall mean a Bona Fide Offer made on arm's length basis in writing by or on behalf of any person (the «Offeror») for all or a majority of the Ordinary Shares in issue from time to time not already owned by the Offeror or persons connected with the Offeror (but shall not, for the avoidance of doubt, include an offer to buy Shares pursuant to the call option, the put option or pursuant to any Syndication by the MILESTONE Investor in accordance with the Investment Agreement. When communicated to Shareholders, such qualifying offer shall set out details of the Offeror and the price per share at which the Offeror proposes to buy the Shares.

7.3.2. If the holders of 50% or more in number of the B Ordinary Shares then in issue (the «Accepting Shareholders») have indicated that they wish to accept the qualifying offer, then the provisions of this Article 7.3 shall apply. It is expressly agreed that the other Shareholders shall be entitled to request as a condition of the implementation of the qualifying offer the purchase of any Preference Shares held by them at such time as well as any loan notes in issue to them at such time, in each case for consideration equal to their Aggregate Nominal Value plus accrued but unpaid Dividends and/or Interest (as the case may be).

7.3.3. The accepting Shareholders shall give written notice to the remaining Shareholders (the «Other Shareholders») of their wish to accept the qualifying offer and shall, notwithstanding the provisions of Article 7.1 (Pre-emptive Rights), thereupon become entitled to transfer their Shares to the Offeror (or his nominee) and the other shareholders shall, notwithstanding the provisions of Article 7.1 (Pre-emptive Rights), thereupon become bound to accept the qualifying offer and to transfer their shares to the Offeror (or his nominee) with full title guarantee on the date specified by the accepting shareholders.

7.3.4. If any other Shareholder shall not, within five Business Days of being required to do so, register the transfer of the Shares held by him, then any accepting Shareholder shall be entitled to request the company (which shall follow such request) to register the transfer to the Offeror in the Register of Shareholders against receipt by the Company (on trust for such Shareholder) of the consideration payable for the relevant Shares, and after such registration, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

7.4. Tag Along

7.4.1. if at any time (other than pursuant to the exercise of the Call Option or the Put Option) one or more Shareholders (the «Proposed Sellers») propose to sell, in one or a series of related transactions, any Shares which would result in the Investors together with their permitted transferees (together with their Investor Associates), immediately following such transfer, ceasing to hold a majority of Ordinary Shares in issue from time to time (such shares being the «Relevant Holding») to any person (not being an Offeror for the purposes of Article 7.3.1), the proposed sellers may only sell the relevant holding if they comply with the provisions of this article 7.4.

7.4.2. The proposed sellers shall give written notice (the «Proposed Sale Notice») to the other Shareholders of such intended sale at least 25 Business Days prior to the date thereof. The proposed Sale Notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the proposed buyer (the «Proposed Buyer»), the purchase price and other terms and conditions of payment, the proposed date of sale (the «Proposed Sale Date») and the number of shares proposed to be purchased by the proposed buyer (the «Proposed Sale Shares»).

7.4.3. Any other Shareholder (a «Tag Along Shareholder») shall be entitled, by written notice given to the proposed sellers after twenty Business Days following receipt of the proposed sale notice, to sell all of his Shares to the proposed buyer on the same terms and conditions as those set out in the proposed sale notice and any transfer of shares to the proposed buyer, whether by the proposed sellers or any other holder of Shares, pursuant to a proposed Sale Notice, may be made notwithstanding the provisions of Article 7.1 (Pre-emptive Rights). It is expressly agreed that each Tag Along Shareholder shall be entitled to require the proposed buyer to purchase any Preference Shares held by him at such time as well as any loan notes in issue to him at such time, in each case for consideration equal to the aggregate of their nominal value plus accrued but unpaid dividends and/or interest (as the case may be).»

7.4.4. If any other Shareholder, having given written notice pursuant to Article 7.4.3, is not given the right to sell all of his Shares to the proposed buyer on the same terms and conditions as those set out in the proposed sale notice, the proposed sellers shall be required not to complete the relevant transaction and the company shall be bound to refuse to register any transfer (or issue of shares) intended to carry such a transaction into effect.

7.5. Leavers

7.5.1. The provisions of this clause shall apply to any Leaver and to any Leaver's Shares.

7.5.2. In this Article 7.5:

7.5.2.1. a «Relevant Employee» shall mean:

- (a) an employee of the Company or any Group Company; or
- (b) a director of any Group Company (other than an Investor Director);

7.5.2.2. a «Leaver» shall mean:

(a) any director of the Company or an employee of any Group Company who is a shareholder who ceases to be either such an employee or such a director;

(b) any shareholder who is (or is the nominee of) a Family Member of any person who ceases to be a Relevant Employee;

(c) any shareholder (not being an Investor) holding Shares as a result of a transfer made after the date of these Articles by a person in relation to whom such shareholder was a permitted transferee under the provisions of Article 7.2 who ceases to be a permitted transferee in relation to such person, including, without limitation, any shareholder who ceases to be the spouse of a Relevant Employee;

(d) any person who holds or becomes entitled to any Shares:

- following the death of a shareholder; or

- following the bankruptcy of a shareholder (if an individual) or the receivership, administrative receivership, administration, liquidation or other arrangement for the winding-up (whether solvent or insolvent) of a shareholder (if a company); or

- following the exercise of an option after ceasing to be a Relevant Employee;

(e) any shareholder holding Shares as a nominee for any person who ceases, or who has ceased, to be a Relevant Employee in respect of the Shares held on behalf of such person; or

(f) any shareholder who is (or is the nominee of) the trustee of a Family Trust of any person who ceases to be a Relevant Employee in respect of the Shares held on behalf of such person.

7.5.3. Within the period commencing on the Relevant Leaving Date and expiring at midnight on the six month anniversary of such date the Investors may direct the company by an Investor Direction immediately to serve a notice on the leaver notifying him that he is, with immediate effect, deemed to have offered such number of his shares (together with a pro rata amount of any shareholder debt held by such Leaver) (together the «Leaver Sale Shares») to such person(s) (including the Company) as may be specified in the Investor direction (the «Leaver Sale Notice»). The Investors acknowledge that any Leaver Sale Notice shall require that the Leaver Sale Shares are either transferred direct to other senior management or incoming senior management of the Group or to the Company or one of the Investors solely for the purposes of warehousing them for future management. On receipt of such Leaver Sale Notice, the Leaver shall be obliged forthwith to transfer, at the sale price determined in accordance with Article 7.5.5, such number of his Leaver Sale Shares to the person(s) as are specified in the Leaver Sale Notice. Completion of the sale and purchase of the Leaver Sale Shares in accordance with the Leaver Sale Notice shall take place within five Business Days of the date of the Leaver Sale Notice whereupon the Leaver shall transfer the relevant Leaver Sale Shares to the person(s) specified in the Leaver Sale Notice against payment of the sale price for such Leaver Sale Shares.

7.5.4. If the Leaver defaults in transferring any Leaver Sale Shares pursuant to Article 7.5.3, the Company may receive the relevant purchase money and may nominate some person to execute all necessary instruments of transfer of such Leaver Sale Shares in the name and on behalf of the Leaver and shall hold the purchase money on trust (without interest) for the Leaver. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Proposed Transferee (who shall not be bound to see to the application thereof) and the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

7.5.5. Save as provided in Article 7.5.8, the Sale Price in relation to Leaver Sale Shares shall be (i) in respect of any Preference Shares which are the subject of a Leaver Sale Notice the issue price thereof plus any accrued but unpaid Preference Dividend and (ii) in respect of any Ordinary Shares which are the subject of a Leaver Sale Notice shall be:

7.5.5.1 in the case of a Good Leaver, in respect of the percentage of Leaver Sale Shares held by the Leaver as set out below in column 2 opposite the period in which the Leaving Date falls, the Issue Price and, in respect of the balance of the Leaver Sale Shares held by him (if any), at the Fair Price;

7.5.5.2 in the case of a Bad Leaver, the Issue Price, or if the Company is directed by an Investor Direction, the lower of the Issue Price and the Fair Price;

provided that, in the case of any Ordinary Shares which are the subject of a Leaver Sale Notice and which were originally acquired by that Leaver by way of transfer rather than subscription, references to the Issue Price in this Article 7.5 shall in relation to such Shares be deemed to be references to the lower of the Issue Price and the amount paid by such Leaver on such transfer.

(1)	(2)
Period during which the relevant Shareholder becomes a Leaver (Years after the Relevant Date)	Percentage of Leaver Sale Shares
0-1	75%
1-2	50%
2-3	25%
More than 3	20%

7.5.6. In this Article 7.5.:

7.5.6.1. a Shareholder shall be deemed to be a «Good Leaver» in circumstances where the relevant person:

(a) dies;

A. (b) suffers a physical or mental deterioration which, in the opinion of a reputable independent medical practitioner appointed by the Company's board of directors, is sufficiently serious to prevent the relevant person from following his normal employment for a period of more than 6 months or which seriously prejudices his earning capacity;

(c) ceases to be employed by any Group Company as a result of his employment being terminated by the relevant Group Company for any reason other than for gross professional misconduct (meaning *faute lourde* or *faute grave* as interpreted under French law), for him being charged with or convicted of any criminal offence (other than an offence under the Road Traffic Acts (Code de la Route) for which a penalty of imprisonment cannot be imposed) or for personal bankruptcy; or

(d) is deemed to be a Good Leaver by an Investor Direction;

7.5.6.2. a Shareholder shall be deemed to be a «Bad Leaver» in circumstances where the relevant person:

(a) is not deemed to be a Good Leaver; and

(b) is so confirmed by an Investor Direction;

7.5.6.3. the «Fair Price» shall be such price as the transferor and (with Investor Consent) the Company shall agree within 10 Business Days of the date of the deemed Transfer Notice or, failing such agreement, such price as the Independent Expert shall determine pursuant to Article 7.5.7; and

7.5.6.4. the «Relevant Date» (for the purposes of calculating the period specified in column (1) of the table in Article 7.5.5 above) shall be the later of the Completion Date and the date upon which the relevant shareholder first acquired any Share.

7.5.7. If the Fair Price falls to be determined by the Independent Expert:

7.5.7.1 the Company shall immediately instruct the Independent Expert to determine the Fair Price on the basis which, in their opinion, represents a fair price for the Leaver's Shares at the Leaving Date as between a willing seller and a willing buyer and, in making such determination, the Independent Expert shall not take account of whether the Leaver Sale Shares comprise a minority interest in the Company or are subject to restrictions on transferability;

7.5.7.2 the Independent Expert shall certify the Fair Price as soon as possible after being instructed by the Company and in so certifying the Independent Expert shall be deemed to be acting as experts and not as arbitrators and the Arbitration Act 1996 shall not apply;

7.5.7.3 the certificate of the Independent Expert shall, in the absence of manifest error, be final and binding; and

7.5.7.4 the Company shall procure that any certificate required hereunder is obtained with due expedition and the cost of obtaining such certificate shall be borne by the Company unless (i) such an arrangement would not be lawful or (ii) the Fair Price as determined by the Independent Expert is less than, or not more than 5% more than, that price (if any) which the Company had previously notified to the Leaver as being in its opinion the Fair Price, in which event any costs of the Independent Expert shall be borne by the Leaver.

7.5.8. Notwithstanding anything to the contrary in this Article 7.5, in circumstances where a Shareholder is a Good Leaver in accordance with Article 7.5.6.1(a) or (b) then the Investors shall procure that (I) in circumstances where the Fair Price of any Ordinary Shares held by such Leaver (as calculated in accordance with this Article 7.5) is lower than the Issue Price of such Ordinary Shares, all of such Ordinary Shares shall be purchased from such Leaver at the Issue Price and (II) in circumstances where the Fair Price of any Ordinary Shares held by such Leaver is greater than the Issue Price of such Ordinary Shares, such number of Ordinary Shares will be purchased from the Leaver at the Fair Price as is necessary to pay to such Leaver an amount equal to the Issue Price of all of his Ordinary Shares.

Art. 8. Redemption of Preference Shares

8.1. Each of the Shareholders shall use his rights in relation to the Company to procure that all the Preference Shares in issue from time to time shall, so far as is lawful and in accordance with the Articles, be redeemed on the date on which a Sale, Liquidation or Quotation occurs, and further agrees to:

8.1.1. exercise its votes; and

8.1.2. take such other steps as may be necessary; to effect such redemption.

8.2. In the event that the Company has sufficient financial reserves, taking into account its existing working capital requirements and the prospect of any future acquisitions, the parties acknowledge that, subject to Investor Consent at such time and to compliance with the terms of the Financing Documents, it is intended that the Company redeems some or all of the Preference Shares prior to the events specified in Article 8.1 above. As a result, the Company may, subject to obtaining any relevant approvals under Applicable Law, at any time on not less than 25 Business Days' notice in writing to the holders of Preference Shares, redeem, in multiples of such number of Preference Shares which have an aggregate Issue Price of € 100,000.-, such total number of Preference Shares as is specified in such notice. Redemptions of Preference Shares pursuant to this Article 8 shall in the absence of consent from all of the holders of Preference Shares to the contrary be made pro-rata to the total number of Preference Shares held by each holder of Preference Shares notwithstanding whether the Preference Shares are A Preference Shares (provided that such Shares are Issued) or B Preference Shares.

8.3. Where Preference Shares are to be redeemed in accordance with Article 8.1, the Company shall give to the holders of the Preference Shares falling to be redeemed prior notice in writing of the redemption (a «Company Redemption Notice»). The Company Redemption Notice shall specify the particular Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption or the expected date for redemption) and shall be given not less than 20 nor more than 28 Business Days prior to the date fixed for redemption or the expected date of redemption. The Company Redemption Notice shall be conditional on a sale, liquidation or quotation occurring within one month of the date fixed for redemption, failing which the Company Redemption Notice shall be revoked.

8.4. Notwithstanding Article 8.1, the holders of a majority of the B Preference Shares may require the Company, by serving on it a notice (a «Shareholder Redemption Notice»), to redeem such amount of Preference Shares as is specified in the Shareholder Redemption Notice if, at any time:

8.4.1. the Company has not paid the Preference Dividend within 10 Business Days of the due date (irrespective of whether such dividend would be unlawful);

8.4.2. the Company has not redeemed any Preference Shares in accordance with the requirements of this Article 8 within 10 Business Days of the due date (irrespective of whether such redemption would be unlawful);

8.4.3. there has been proposed a resolution for the winding-up of the Company, a resolution for a reduction in the capital of the Company or a resolution varying any of the rights attaching to the Preference Shares;

8.4.4. the Company is in material breach of the provisions of the Articles or the Investment Agreement;

8.4.5. the Company and/or any other Group Company is in material breach of any of the terms of the Financing Documents; or

8.4.6. any Manager is in material breach of any of the terms of the Investment Agreement or the Articles.

8.5. The holders of the B Preference Shares shall be entitled to withdraw the Shareholder Redemption Notice if they serve the Company with written notice to that effect before the redemption takes place.

8.6. Where a Shareholder Redemption Notice has been duly given, the Company shall be obliged, so long as it is lawful so to do, to redeem the Preference Shares specified in the Shareholder Redemption notice on the first Business Day following the receipt of such notice (which day shall be the date fixed for redemption).

8.7. If the Company is unable to redeem in full the relevant number of Preference Shares on the date fixed for redemption, the Company shall redeem as many of such Preference Shares as can lawfully and properly be redeemed and the Company shall redeem the balance as soon as it is lawfully and properly able to do so.

8.8. On the date fixed for redemption, each of the holders of the Preference Shares falling to be redeemed shall be bound to deliver to the Company, at the Company's Registered Office, an executed Power of Attorney authorising the transfer of such Preference Shares in order that the same may be cancelled. Upon such delivery, the Company shall pay to the holder the amount due to it in respect of such redemption against delivery of a proper receipt for the redemption monies.

8.9. There shall be paid on the redemption of each Preference Share an amount equal to:

8.9.1. 100% of the price at which the relevant Preference Share was issued; and

8.9.2. all accruals and/or unpaid amounts of Preference Dividend in respect thereof, calculated down to and including the date of actual payment, and such aggregate amount shall, as long as it is lawful, at that time become a debt due from and immediately payable by the Company to the holders of such Preference Shares. If and to the extent that the debt so constituted is not paid in full on the due date, the unpaid amount shall carry interest at the annual rate of 4% above the base rate from time to time of NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC. Notwithstanding Article 8.9, if the Company is required by law to make any deduction or withholding from any payment on redemption of any Preference Shares, the amount paid on such redemption pursuant to Article 8.9 shall be increased to the extent necessary to ensure that after the making of any such deduction or withholding the recipients receive a net sum equal to the sum which they would have received had no such deduction or withholding been made.

8.10 If the Company is unable to pay the amounts referred to in Article 8.9 in full on a date fixed for redemption, then the amount so unpaid shall be increased by an amount equal to the interest which would have accrued had interest on the unpaid amount been charged at the interest rate provided for in Article 8.9 in respect of the period from and including the due date down to and including the date of actual payment and shall be paid as soon thereafter as, and to the extent that, the Company may lawfully effect the redemption of the relevant Preference Shares.

8.11. If the Company fails or is unable to redeem any of the Preference Shares in full on the date due for redemption for any reason whatsoever, all Monies which may lawfully be applied for the purpose of redeeming the Preference Shares shall be applied in the order of priority specified in Article 37 of these Articles.

Art. 9. Form of Shares - Shareholders' Register

9.1. Shares will be and shall remain in registered form.

9.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company and it may be inspected by each shareholder who so requests. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his Shares;
- the indication of the payments made on his Shares; and

- any transfers of Shares and the dates thereof.

9.3. Each shareholder will have to inform the Company by registered letter of his address and of any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

9.4. The ownership of registered Shares will be evidenced by the inscription in the shareholders' register.

9.5. Certificates reflecting these inscriptions may be delivered to the shareholders at their request.

9.6. Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

IV. Administration - Management - Representation - Auditor

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Company will be administered by a board of directors of at least three members, who may but need not be shareholders and who will be elected by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

10.2. At least two directors shall be elected upon the proposal of the holders of the B Ordinary Shares. Those directors elected on the proposal of the holders of the B Ordinary Shares shall be called the «Investor Directors».

10.3. In addition, one independent director shall be elected upon the proposal of the holders of the B Ordinary Shares (the «Independent Director»).

10.4. Directors are always eligible for re-election and they may be removed at any time by the general meeting of the shareholders.

10.5. The offices of the directors who have not been re-elected will expire immediately after the annual general meeting of shareholders for the year in the course of which their mandate is to end.

Art. 11. Vacancy

11.1. In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled in the manner provided by the Law. Candidates for such vacancy must be proposed by the class of shareholders on the proposal of which the director whose office became vacant was initially proposed. In such an event, the next general shareholders' meeting will proceed with the definitive election.

11.2. A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 12. Chairman

12.1. The chairman shall be elected upon the proposal of the holders of the B Ordinary Shares.

12.2. In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director from among the Investor Directors as chairman pro tempore.

Art. 13. Meetings

13.1. Meetings of the board of directors will be convened and presided over by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.

13.2. The board of directors will meet as often as the Company's interests so require, whenever at least two directors so require. The meetings will be held at the place stated in the convening notice.

Art. 14. Procedure

14.1. The board of directors may deliberate and act validly only if a majority of its members (including at least one Investor Director) are present or represented.

14.2. Any director may appoint in writing, by fax or e-mail another director as his proxy in order to represent him at a given meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.

14.3. One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation will be assimilated with a physical presence at the meeting.

14.4. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by means such as those described in the Article 14.3. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and shall be signed by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature. In case of urgency, directors may express their consent to a written resolution in a separate writing, by fax or by e-mail.

14.5. Save in the case of a matter requiring Investor Consent or the approval of an Investor Director, any resolutions of the board are adopted by a majority of the directors holding office. In the event of a tied vote, the chairman shall have a casting vote.

Art. 15. Minutes

15.1. The resolutions adopted by the board of directors will be minuted. The minutes must be signed by the chairman of the meeting and by at least one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by fax or by e-mail will remain attached thereto.

15.2. Copies or extracts of such minutes that need to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the chairman of the board, by any director or by a person to whom the daily management of the Company has been delegated.

Art. 16. Remuneration

16.1. The general meeting may allocate to the directors a fixed remuneration or attendance fees or grant them a lump-sum amount for reimbursement of their travel and other expenses, to be charged to general expenses.

16.2. The board of directors is authorized to grant to the directors in charge of special functions or duties a compensation to be charged to general expenses.

Art. 17. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's objects, except the powers which are expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily Management

18.1. The board of directors may delegate the daily management and the representation of the Company with respect to such daily management to one or more persons, who may but need not be directors. It may appoint and remove the persons to whom such daily management has been delegated, fix their remuneration and determine their powers.

18.2. The delegation of the daily management to a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders and imposes on the board the duty to annually report to the annual general meeting of shareholders on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to this delegate.

18.3. The board of directors and the person(s) to whom the daily management has been delegated, within the limits of such daily management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

Art. 19. Representation

19.1. The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or a notary, and in judicial proceedings, either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the joint signatures of any two directors, one of whom must necessarily be an Investor Director, or, within the limits of the daily management, by the person(s) to whom the daily management has been delegated, acting individually.

19.2. It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

Art. 20. Statutory Auditor

20.1. Without prejudice to the Company's legal obligation, where applicable, to appoint an external auditor (réviseur d'entreprises), the supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several auditors, who may but need not be shareholders, and who will be elected by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

20.2. The auditors are always eligible for re-election and may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

20.3. The general meeting of shareholders will determine the number of the auditors.

20.4. The offices of the auditors who have not been re-elected will expire immediately after the annual general meeting of shareholders for the year in the course of which their mandate is to end.

20.5. The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the Law.

B. Art. 21. Committees. The board of managers can establish committees, including but not limited to audit committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers.

V. General Meetings of Shareholders**Art. 22. Powers**

22.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

22.2. Its decisions adopted in conformance with these Articles and the Law are binding on all the shareholders, including absent or dissenting shareholders.

22.3. The shareholders shall exercise all voting rights, and any other powers of control available to them in relation to the Company, whether as shareholder, director or otherwise, to procure that the Company refrains from taking any of the following actions without the affirmative vote of the shareholders representing more than 50% in number of the B Ordinary Shares in issue from time to time:

- Capital and dividends

1. without prejudice to Article 5.3 of the Articles, make any increase or reduction or other alteration whatsoever (including by way of redemption, purchase, sub-division, consolidation or redesignation) of the Company's share capital or grant any option to subscribe for or acquire shares of the Company or issue any securities convertible into shares of the Company, provided that nothing in this paragraph 1 shall prohibit:

1.1 any redemption by the Company of any of the Preference Shares from time to time in accordance with the provisions of Article 8;

1.2 any issue by the Company of A Ordinary Shares and A Preference Shares (up to a maximum aggregate number of 300,000 A Ordinary Shares and 1,965,000 A Preference Shares) to existing or prospective bona fide full-time employees of the Group on such terms as may be agreed by the Board with Investor Consent; and

1.3 any issue by the Company of B Ordinary Shares following exercise of the Warrants; and

1.4 any issue of B Preference Shares following conversion of all or any loan notes issued by the Company from time to time.

2. (other than as required by these Articles in respect of the Preference Shares) declare or pay any dividend or make any other distribution in respect of the profits, assets or reserves of the Company or in any other way reduce the reserves of the Company;

- Acquisitions, disposals and capital commitments

3. otherwise than in the ordinary and usual course of trading, sell, lease, transfer, license or otherwise dispose of or purchase, lease, license or otherwise acquire any assets, businesses or undertakings (or any interest therein) whether by a single transaction or by a series of transactions (related or not);

4. acquire or dispose of any asset or provide or receive any service otherwise than at market value and on an arm's-length basis;

5. enter into or make itself liable for any capital commitment (whether by way of purchase, lease, hire purchase or otherwise) which exceeds € 50,000.- (exclusive of VAT) on an individual basis or would, when aggregated with all such other commitments entered into by it and other Group Companies in that financial year, result in the aggregate of all such commitments exceeding € 150,000.- (exclusive of VAT), save that capital commitments provided for in the Annual Budget shall be disregarded in determining whether such limits have been exceeded;

- Agreements and arrangements

6. form, enter into, terminate or withdraw from any partnership, consortium, joint venture or any other incorporated or unincorporated association;

7. enter into, or increase or extend any liability under, any guarantee or indemnity (other than (i) in the ordinary and usual course of trading or (ii) as envisaged by the Financing Documents);

8. amend, vary or waive any provision of, or terminate (or give notice to terminate) any of, the Financing Documents or request any indulgence or waiver thereunder or take any action inconsistent therewith;

9. amend or otherwise alter the Annual Budget or take any action inconsistent therewith;

10. amend, vary, waive or breach any provision of, or enter into, fail to enforce or terminate (or give notice to terminate) any contract to which the Company is a party which is either (i) material or (ii) outside the ordinary and usual course of trading;

- Loans and borrowings

11. make, increase or extend any loan or advance or grant any credit to anyone whomsoever (other than (i) trade credit in the ordinary and usual course of trading or (ii) advances made to employees in respect of travel expenses or against expenses properly incurred by them on the Company's behalf);

12. grant, create or allow to arise any charge, security, lien or encumbrance over any of its assets (other than (i) charges arising by operation of law in the ordinary and usual course of trading or (ii) as envisaged by the Financing Documents);

13. borrow any monies or incur any indebtedness or other liability other than (i) in accordance with the relevant Annual Budget, (ii) trade credit in the ordinary and usual course of trading (provided that where such indebtedness is not specifically provided for in the Annual Budget the amount of indebtedness thereby incurred shall not, when taken with any other liability incurred pursuant to this paragraph, exceed € 100,000.- in any financial year) or (iii) pursuant to the Financing Documents;

- Employees, remuneration and incentives

14. establish any bonus, profit sharing, share option or other incentive scheme (whether legally binding or not) for directors and/or employees of the Group or vary any such scheme which has been established or grant any option over or in respect of any Shares pursuant to such a scheme or grant any options over any Shares to any employee of a Group Company other than the Company;

15. enter into any transaction of whatsoever nature with or for the benefit of, or make any payment (other than a bona fide payment of emoluments for services rendered) to, any Manager or any person connected with any Manager or repay to any Manager or any such connected person any loan outstanding from time to time from any Group Company prior to its due date for repayment;

16. pay in respect of emoluments (including pension contributions and the money value of non-cash benefits) any of its employees at an annual rate of more than € 75,000.- (index-linked);

17. establish or vary the terms of any pension or life insurance scheme;

18. amend, vary or waive any of the provisions of, or enter into, materially breach, fail to enforce or terminate (or give notice to terminate) any employment arrangements of any person where such person is, or is to be a Manager or a person remunerated (whether by salary, pension contributions or otherwise) at an annual rate of more than € 50,000.- (index-linked);

- Property

19. acquire or dispose of any freehold or leasehold property, grant or surrender a lease in respect of such property or take or omit to take any action which could prejudice the continuation of any such lease;

- Miscellaneous

20. incorporate or liquidate any subsidiary undertaking or effect any hive-up or hive-down or any Group reorganisation;

21. make any political or charitable contribution or any other gift of whatsoever nature;

22. make or permit any material change in the nature or scope of the Company's business;

23. factor or in any other way dispose of or encumber any of the Company's book debts or enter into any invoice-discounting arrangements;

24. initiate, discontinue or settle any litigation or arbitration proceedings where the amount claimed (either by or against it) together with any costs incurred (or likely to be incurred) by it in connection therewith exceeds € 100,000.- (exclusive of VAT);

25. appoint any committee of the board of directors, vary the composition or remit of any such committee or disband any such committee;

26. grant or enter into any licence, agreement or arrangement concerning any part of the name or trading names of the Company or the goodwill attaching to the same or any other part of the Company's intellectual property;

27. issue, or grant any options over, any shares in the Company to any employee of the Group who is not employed directly by the Company;

28. appoint, discuss or vary the appointment of any professional advisors, including but not limited to lawyers, brokers and investment banks, unless such appointments, discussions or variations are de minimis and are arranged in the ordinary course of business;

- Constitutional documents, shareholder resolutions and share rights

29. amend or waive any provision of these Articles;

30. vary the rights attaching to any Shares or other securities of the Company;

- Insolvency

31. give notice of, or propose, any resolution to wind up the Company, file or make any petition, application or notice for the appointment or intended appointment of an administrator, liquidator or provisional liquidator or invite any person to appoint an administrative receiver;

- Appointment and removal of directors

32. without prejudice to the rights of the holders of B Ordinary Shares under these Articles, appoint or remove any person from the office of director or chairman;

- Auditors, accounting policies and reference date

33. change the Company's auditors unless they shall at their own insistence resign or not seek re-appointment (in which event no new appointment shall be made without Investor Consent); or

34. make any change in the Company's accounting reference date or (save as may be necessary to comply with changes in statements of standard accounting practice) its accounting policies.

The lists referred to above may be amended by resolution of a shareholders general meeting of the Company adopted by the affirmative vote of at least 50% of the issued and outstanding shares of the Company.

Art. 23. General Meetings of Shareholders

23.1. The annual general meeting of the shareholders will be held at least once a year, on 30 May at 3.00 p.m.

23.2. If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day, at the same time.

23.3. Shareholders' meetings, whether annual or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

23.4. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the conclusive opinion of the board of directors circumstances of force majeure so require.

23.5. A general meeting can only be validly held if the holder(s) of at least a majority in number of the B Ordinary Shares is present or represented.

Art. 24. Convening Right

24.1. The board of directors will convene the general shareholders' meeting.

24.2. A shareholders' meeting must be convened and held within one month whenever one or more shareholders representing at least 20 per cent. Of the Company's issued share capital so request. Such request must be made in writing and specify the items to be placed on the agenda.

Art. 25. Convening Notices

25.1. Notices convening the general shareholders' meetings will be sent by registered letter to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

25.2. If all the shareholders are present or represented at a general shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior convening notice.

Art. 26. Representation. Each shareholder may be represented at any shareholders' meeting by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 27. Bureau

27.1. Each shareholder's meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by a person appointed by the shareholders.

27.2. The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more tellers. Together they form the bureau of the meeting.

Art. 28. Voting Rights. The A Ordinary Shares provided that such shares are issued, the B Ordinary Shares Shares, the A Preference Shares provided such shares are issued and the B Preference Shares carry one vote each.

Art. 29. Decisions of the Shareholders' Meeting

29.1. The general shareholders' meeting may only deliberate on the items on the agenda.

29.2. Subject to Article 22.3 and Article 29.3, resolutions will be adopted by a majority of the votes existing from time to time, regardless of the number of Shares represented at the relevant meeting.

29.3. However, a general meeting convened for the purpose of amending the articles of association can only be validly held if at least one half of the Company's capital is present or represented and if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of the amendments proposed to be made to the Company's object or form. If the quorum condition is not fulfilled, the general meeting may be reconvened. The reconvening notice contains the agenda of the prior meeting and specifies the date of the latter meeting and the outcome thereof. The reconvened meeting may, subject to Article 22.3, validly deliberate irrespective of the number of Shares present or represented. At either shareholders' meeting resolutions, in order to be valid, need, subject to Article 22.3, to be adopted by a two-thirds majority of the votes of the Shares present or represented.

Art. 30. Minutes

30.1. The minutes of the general meetings of shareholders will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

30.2. Copies or extracts of such minutes that need to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the chairman of the board, by any director or by a person to whom the daily management has been delegated.

VI. Annual Accounts - Appropriation of Profits

Art. 31. Accounting year

31.1. The accounting year of the Company will begin on the 1st of January and will end on the 31st of December of each year.

31.2. Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in conformance with the Law, the annual accounts, which include the balance sheet, the profit and loss statement and the notes.

Art. 32. Approval of the Annual Accounts - Discharge

32.1. The general meeting of shareholders acknowledges the management report, examines the report of the auditor and approves the annual accounts.

32.2. After approval of the annual accounts, the general meeting of shareholders, by separate vote, decides on the discharge of the directors and auditors.

Art. 33. Publication. The annual accounts, the management report and the documents required to be published by the Law will be made public in the manner provided for in the Law.

Art. 34. Distribution of Profits

34.1. An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by Law (the «legal reserve»). Such allocation ceases to be mandatory as soon and as long as the legal reserve is equal to one tenth of the Company's capital.

34.2. Each holder of a Preference Share shall be entitled to receive (and which shall accrue to the extent not received), before any distributions made with respect to the Ordinary Shares, a fixed cumulative preferential dividend at the annual

rate of 10% (excluding any associated tax credit) of the Aggregate Price of each such Preference Share held by him on the last day of a given accounting year (i.e. 31 December), which shall be calculated pro rata temporis, accrue on a daily basis and assuming a 365 day year.

34.3. If the Company is unable to pay in full on the due date any Preference Dividend by reason of having insufficient profits available for distribution, then it shall on such date pay the same to the extent that it is lawfully able to do so and the unpaid amount shall carry interest at the rate of 4% per annum above the base rate of NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC from time to time in respect of the period from and including the payment date concerned down to and including the date of actual payment. Such interest shall accumulate and form part of the Preference Dividend to which it relates. It shall not therefore become payable until the Company has sufficient profits available for distribution with which to pay the relevant Preference Dividend.

34.4. The Company shall procure (so far as it is able) that each of its subsidiaries and each of its subsidiary undertakings which has profits available for distribution shall from time to time declare and pay to the Company (or, as the case may be, the relevant company that is its immediate holding company or parent undertaking) such dividends as are necessary to permit lawful and prompt payment by the Company of the Preference Dividends and the redemption of any Preference Shares on their due date for redemption.

34.5. After the payments into the legal reserve and of the Preference Dividend (including all accumulations thereof) have been made in the manner described in the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus of the Company's profits that are available for distribution. It may in particular allocate profits to the payment of a dividend, or transfer them to the reserves or carry them forward.

Art. 35. Payment of Dividends

35.1. Subject to Article 34, the board of directors will decide the time and place of payment of any dividends.

35.2. The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 36. Dissolution - Liquidation

36.1. In the event of dissolution of the Company for any reason and at any time whatsoever, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders that decided to dissolve the Company, which general meeting, as the case may be, will determine the powers and compensation of the liquidators. The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

36.2. The offices of the directors will come to an end by the nomination of the liquidators.

Art. 37. Allocation of the Surplus Assets of the Company. After payment of all debts and liabilities of the Company (including for the avoidance of doubt any shareholder loans and loan notes) or the deposit of any funds as security to that effect, the surplus assets of the Company will be distributed as follows to the shareholders:

37.1. first, each holder of B Preference Shares shall be entitled to receive an amount per share corresponding to the total of (i) the Aggregate Price of such share and (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of Preference Dividend (to be calculated down to and including the date of the closing of any liquidation, and to include any unpaid Preference Dividend entitlement carried forward from previous accounting years in which such dividend was not or not fully paid);

37.2. second, each holder of A Preference Shares provided that such shares are issued shall be entitled to receive an amount per share corresponding to the total of (i) the Aggregate Price of such share and (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of Preference Dividend (to be calculated down to and including the date of the closing of any liquidation, and to include any unpaid Preference Dividend entitlement carried forward from previous accounting years in which such dividend was not or not fully paid);

37.3. thereafter, the balance of the surplus assets of the company will be distributed among the holders of the A Ordinary Shares provided that such shares are issued and the B Ordinary Shares in proportion to the number of such Shares held by each such shareholder.

VIII. General Provisions

Art. 38. Application of the Law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the Law.»

7. Seventh resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr William Robinson as director of the Company with effect as at 12 September 2007.

The general meeting resolves to set at three the number of the directors.

As result of the present resolution, the board of directors of the Company will be from now made up as follows:

- Mr Erick Rinner, Managing Partner, born in Pont-Audemer Eure (France) on 20 September 1967, residing at 21 Warriner Gardens, London SW11 4EA, United Kingdom;

- Mr Olivier Antomarchi, Investment Director, born in Marseille (France) on 29 July 1973, residing at 24, rue Marie Stuart, 75002 Paris, France; and

- Mr Bart Zech, corporate executive, born in Putten (The Netherlands) on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this sixty-two thousand Euros (EUR 62,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLOR HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.993, constituée par acte notarié de Maître Paul Frieders de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié le 10 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 847, page 40621.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Prune Callot, avocat, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Introduction d'une classe B d'actions ordinaires («Actions Ordinaires de Classe B») et d'une classe B d'actions préférentielles («Actions Préférentielles de Classe B») et la détermination des droits attachés à telles Actions Ordinaires de Classe B et des Actions Préférentielles de Classe B;

2. Conversion de 31.000 actions ordinaires émises à ce jour en 31.000 Actions Ordinaires de Classe B;

3. Changement de l'actuelle dénomination sociale COLOR HOLDINGS S.A. en CADUM INTERNATIONAL S.A.;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions deux cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 5.254.000,-) de manière à porter son montant actuel de trente-un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 5.285.000,-) par l'émission de six cent soixante-neuf mille (669.000) Actions Ordinaires de Classe B et de quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille (4.585.000) Actions Préférentielles de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui sera entièrement libéré à hauteur de sa valeur nominale;

5. Renonciation au droit préférentiel de souscription par des actionnaires actuels;

6. Souscription de six cent soixante-neuf mille (669.000) Actions Ordinaires de Classe B et de quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille (4.585.000) Actions Préférentielles de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par les nouveaux souscripteurs et le paiement complet des nouvelles actions émises entièrement par un apport en numéraire;

7. Introduction d'un capital social autorisé d'un montant de douze millions deux cent quarante-quatre mille trois cent trente-six Euros (EUR 12.244.336,-) qui sera divisé en vingt-neuf mille trois cent trente-six (29.336) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B et douze millions deux cent quinze mille (12.215.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, autorisant le conseil d'administration, pour une période de cinq ans prenant fin à la date anniversaire de la création du capital social autorisé, d'augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit dans la limite du capital social autorisé jusqu'à son montant global de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent trente-six Euros (EUR 17.529.336,-) sans réserver aux actionnaires le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émises. En relation avec l'émission des Actions Ordinaires de Classe B, le capital social autorisé peut uniquement être utilisé en vertu de l'exercice de «warrants» émis par la Société. En relation avec l'émission des Actions Préférentielles de Classe B, le capital social autorisé peut uniquement être utilisé en vertu de la conversion de «loan note instruments» émis par la Société au profit de ses actionnaires et/ou ses investisseurs. En émettant des actions

dans la limite du capital social autorisé et sous la réserve des dispositions impératives de la loi, le conseil d'administration sera autorisé à déterminer le prix de la souscription des telles actions;

8. Modification et la refonte complète des statuts de la Société, en tenant compte des résolutions précédentes; et

9. Acceptation de la démission de M. William Robinson en tant que membre du conseil d'administration de la Société; et

10. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste est contrôlée et signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Les procurations éventuelles, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Cette liste de présence fait apparaître que les trente-un mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement pris connaissance.

Ces faits ayant reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'assemblée générale décide de créer des Actions Ordinaires de Classe B et des Actions Préférentielles de Classe B et de déterminer les droits attachés à chaque catégorie d'actions.

2. Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les trente-un mille (31.000) actions ordinaires émises à ce jour en trente-un mille (31.000) Actions Ordinaires de Classe B.

3. Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'actuelle dénomination sociale de la Société de COLOR HOLDINGS S.A. en CADUM INTERNATIONAL S.A.

4. Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions deux cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 5.254.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente-un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 5.285.000,-) par l'émission de six cent soixante-neuf mille (669.000) d'Actions Ordinaires de Classe B et de quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille (4.585.000) d'Actions Préférentielles de Classe B, à une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, qui sera entièrement libéré à sa valeur nominale.

L'assemblée reconnaît que les actionnaires actuels renoncent unanimement à leur droit préférentiel de souscription. L'assemblée décide ensuite d'admettre la souscription des actions nouvelles ci-dessous par:

Intervention des souscripteurs - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les nouveaux souscripteurs de la Société:

- MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY FUND L.P., un limited partnership en cours d'être enregistré en Angleterre conformément à Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social à 14 Floral Street, London WC2E 9DH qui agit par son general partner, MILESTONE GP LIMITED, une société établie selon le droit d'Angleterre sous le numéro d'enregistrement 06281823 ayant son siège enregistré au 3ème étage, 14 Floral Street, London WC2E 9DH qui déclare de souscrire les six cent neuf mille (609.000) Actions Ordinaires de Classe B et les quatre millions cent quatre-vingt-douze mille (4.192.000) Actions Préférentielles de Classe B et de les libérer par un apport en cash de quatre millions huit cent un mille Euros (EUR 4.801.000,-); et

- FIVE ARROWS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, déclare de souscrire les soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Classe B et les trois cent quatre-vingt treize mille (393.000) Actions Préférentielles de Classe B et de les libérer par un apport en numéraire de quatre cent cinquante-trois mille Euros (EUR 453.000,-);

tous représentés ici par Monsieur Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée, le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de cinq millions deux cent cinquante-quatre mille Euros (EUR 5.254.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apporté au notaire instrumentant, au moyen de certificat bancaire.

5. Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire le capital social autorisé d'un montant de douze millions deux cent quarante-quatre mille trois cent trente-six Euros (EUR 12.244.336,-) divisé en vingt-neuf mille trois cent trente-six (29.336)

nouvelles Actions Ordinaires de Classe B et en douze millions deux cent quinze mille (12.215.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, autorisant le conseil d'administration pour une période de cinq ans prenant fin à la date anniversaire de la création du capital social autorisé, d'augmenter le capital social, de temps à autre, dans la limite du capital social autorisé jusqu'au montant global de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent trente-six Euros (EUR 17.529.336,-) sans réserver aux actionnaires le droit préférentiel de souscrire aux actions nouvellement émises. En relation avec l'émission des Actions Ordinaires de Classe B, le capital social autorisé peut uniquement être utilisé en vertu de l'exercice de «warrants» émis par la Société. En relation avec l'émission des Actions Préférentielles de Classe B, le capital social autorisé peut uniquement être utilisé en vertu de la conversion de «loan note instruments» émis par la Société au profit de ses actionnaires et/ou ses investisseurs. En émettant des actions dans la limite du capital social autorisé et sous la réserve des dispositions impératives de la loi, le conseil d'administration sera autorisé à déterminer le prix de la souscription des actions ainsi émises.

6. Sixième résolution

Les actionnaires décident de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, en tenant compte des résolutions précédentes, de refléter et de mettre en œuvre les dispositions les plus essentielles du pacte d'actionnaires, ayant trait notamment au transfert des actions, aux pouvoirs du conseil d'administration et aux droits attachés aux classes des nouvelles actions émises.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont donc requis le notaire instrumentant d'acter la refonte suivante des statuts de la Société susmentionnée:

I. Définitions

Actionnaire Acceptant sera défini à l'Article 7.3.2.

Prix Total signifie, en ce qui concerne les Actions Préférentielles, la somme (i) du Prix d'Emission et (ii) de tout Dividende Préférentiel impayé et dû sur lesdites Actions Préférentielles.

Budget Annuel signifie le budget annuel tel qu'adopté par la Société (avec le Consentement de l'Investisseur).

Statuts signifie les statuts de la Société tel qu'amendé.

Jour Ouvrable signifie tous les jours autres que les samedis, dimanche ainsi que les jours fériés français et luxembourgeois.

Actions Ordinaires de Classe B sera défini à l'Article 5.1.1

Actions Préférentielles de Classe B sera défini à l'Article 5.1.2.

Mauvais Sortant sera défini à l'Article 7.5.6.2.

Option d'Achat signifie le droit de MILESTONE de demander à MILESTONE Investor de transférer, inter alia, 360.000 Actions Ordinaires de Classe B et 2.358.000 Actions Préférentielles de Classe B envers un ou plusieurs Fonds MILESTONE conformément au Contrat d'Option de Vente et d'Achat.

Notification de Rachat par la Société sera défini à l'Article 8.3.

Réalisation signifie la réalisation des souscriptions dont il est fait référence dans la clause 2 du Contrat d'Investissement.

Date de Réalisation signifie la date à laquelle la réalisation a lieu.

Prix Juste sera défini à l'Article 7.5.6.3.

Membre de la Famille signifie par rapport à un actionnaire, toutes les épouses ou enfants (incluant les beaux-enfants).

Trust Familial signifie par rapport à un actionnaire la confiance ou un accord passé complètement au bénéfice de cette personne ou un Membre de sa Famille.

Accord de Financement signifient le Facility Agreement conclut à la même date que le Contrat d'Investissement entre le GROUPE CADUM, PARISBAS et le Mezzanine Facility Agreement, les documents de sûreté y associés et l'intercreditor deed, qui s'y réfère tel que modifié, complété, renouvelé.

Bon Sortant sera défini à l'Article 7.5.6.1.

Groupe signifie la Société et toute société filiale de la Société ainsi que les références au «Sociétés du Groupe» et au «membre du Groupe» devant être interprétées conformément.

Administrateur Indépendant sera défini à l'Article 10.3.

Expert Indépendant signifie un arbitre (agissant en tant qu'expert et non en tant que médiateur) devant être KPMG (ou la société qui à ce moment lui a succédé et qui continue sa pratique), et, dans l'hypothèse où KPMG est dans l'incapacité ou ne veut pas agir, une entreprise, telle que nommée par les personnes concernées, ou, en cas de désaccord à la nomination, désignée, le cas échéant, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Contrat d'Investissement signifie le contrat concernant la Société devant être conclu, entre autres, par la Société, Jean-Marie Total, Gilles Nouailhetas, FIVE ARROWS INVESTMENTS Sàrl et MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY L.P.

Investisseur(s) signifie FIVE ARROWS INVESTMENTS Sàrl, MILESTONE Investor, et, à la suite du Contrat d'Option de Vente et d'Achat, tout Fonds MILESTONE qui devient alors actionnaire pour la durée qu'il détient des Actions, et, toutes personnes qui entreprend d'exercer les obligations d'un Investisseur par le biais d'un contrat d'adhésion au Contrat d'Investissement, dans chacun des cas pour le temps qu'il (ou toute personne qui détient la propriété légale des Actions en son nom en tant que prête nom, custodian, fiducie) détient des Actions.

Associé de(s) l'Investisseur(s) signifie par rapport à l'investisseur:

- a) Tout membre du Groupe d'Investisseur de l'Investisseur (autre que l'Investisseur lui-même);
- b) Tout general partner, limited partner ou partner, fidéicommissaire, prête nom, custodian, opérateur ou manager, conseiller autre que l'Investisseur ou tout membre de son Groupe d'Investisseur;
- c) Tout membre du même groupe de sociétés entièrement détenu tel qu'un fidéicommissaire, nommée, custodian, opérateur ou manager, ou conseiller;
- d) Tout fonds qui a le même general partner (ce qui signifie dans le cas de MILESTONE Investor ou d'un Fonds MILESTONE, MILESTONE GP LIMITED) que l'Investisseur ou membre du Groupe de l'Investisseur;
- e) Tout fonds qui est conseillé, ou dont l'actif (ou une partie matérielle de l'actif) est géré (de manière jointe ou séparée avec les autres), par l'Investisseur ou tout membre du Groupe de l'Investisseur; ou
- f) Tout fonds dont l'Investisseur ou tout membre de son Groupe est general partner.

Consentement de(s) l'Investisseur(s) ou une Instruction de(s) l'Investisseur(s) signifie le consentement par écrit ou une instruction du(des) détenteur(s) de plus de 50% des Actions Ordinaires de Classe B émises le cas échéant.

Groupe de l'Investisseur signifie, par rapport à un Investisseur, cet Investisseur ou sa filiale, ou le cas échéant, cet Investisseur, toute société mère, directe ou indirecte, de cet Investisseur, tout autre filiale d'une telle société mère, et les références au «membre» ou «membres» du ou un «Groupe d'Investisseurs» devraient être interprétées conformément.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Sortant sera défini à l'Article 7.5.2.2.

Notification de la cession du Sortant sera défini à l'Article 7.5.3.

Actions A Céder du Sortant sera défini à l'Article 7.5.3.

Prix d'Emission signifie le prix auquel des Actions déterminées sont émises qui représente le total du montant payé ou reconnu comme payé en fonction de leur valeur nominale ou d'une éventuelle prime d'émission.

Date de Sortie signifie la date à laquelle la personne concernée devient un Sortant tel que défini à l'Article 7.5.2.2.

Liquidation signifie la dissolution volontaire ou la liquidation de la Société.

Managers signifie Jean-Marie Total et Gilles Nouailhetas aussi longtemps que chacun détiendra des Actions, ainsi que toute personne qui entreprend d'exercer les obligations d'un manager par un contrat d'adhésion au Contrat d'Investissement.

Mezzanine Facility Agreement signifie le mezzanine facility agreement conclu à la même date que le Contrat d'Investissement entre le GROUPE CADUM et FIVE ARROWS INVESTMENTS Sàrl.

MILESTONE signifie MILESTONE CAPITAL PARTNERS LIMITED enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03034069 et dont le siège social est au 14 Floral Street, London WC2E9DH.

MILESTONE Funds signifie les fonds qui sont dirigés, conseillés et utilisés par MILESTONE.

MILESTONE Investor signifie MILESTONE PARALLEL PRIVATE EQUITY L.P., un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles avec le numéro LP12434 et dont le principal lieu d'affaires est situé au 14 Floral Street, London WC2E9DH.

Offrant sera défini à l'article 7.3.1. sera défini à l'Article 7.3.1.

Action Ordinaire sera défini à l'Article 5.1.

Autres Actionnaires seront défini à l'Article 7.3.3.

Dividende Préférentiel signifie le dividende préférentiel cumulé payable aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A, à condition que de telles actions aient été émises, et des Actions Préférentielles de Classe B conformément à l'Article 34

Actions Préférentielles seront définis à l'Article 5.1.

Attribution Proportionnelle sera définie à l'Article 7.1.4.

Acquéreur Proposé sera défini à l'Article 7.4.2.

Date de Vente Proposée sera définie à l'Article 7.4.2.

Notification de la Cession Proposée sera définie à l'Article 7.4.2.

Actions Proposées à la Vente seront définis à l'Article 7.4.2.

Cédants Proposants seront défini à l'Article 7.4.1.

Cessionnaire Proposé sera défini à l'Article 7.1.1.3.

Contrat d'Option d'Achat et de Vente signifie l'accord de vente et d'achat daté environ à la date à laquelle le Contrat d'Investissement a été conclu entre MILESTONE Investor et MILESTONE.

Option d'Achat signifie le droit de MILESTONE Investor de demander à l'un ou plusieurs des Fonds MILESTONE d'acheter, inter alia, 360.000 Actions Ordinaires de Classe B et 2.358.000 Actions Préférentielles de Classe B à la suite du Contrat d'Option de Vente et d'Achat.

Offre Qualifiante sera définie à l'Article 7.3.1.

Quotation signifie l'admission de la totalité de toute les classes du capital social émis de la Société à la liste officielle de l'UK Financial Services Authority, et de le négocier sur le marché boursier de Londres contre des obligations cotées, ou de le négocier sur le Alternative Investment Market of the LONDON STOCK EXCHANGE, ou sur toute bourse reconnue.

Echange d'Investissement Reconnu signifie un échange d'investissement reconnu, un échange d'investissement reconnu à l'étranger, et dans le but du UK Financial Services and Markets Act 2000.

Date Pertinente sera définie à l'Article 7.5.6.4.

Salarié Concerné sera défini à l'Article 7.5.2.1.

Participation Concernée sera défini à l'Article 7.4.1

Vente signifie la vente de la totalité du capital social émis de la Société à un simple acheteur ou à un ou plusieurs acheteurs en tant que partie d'une simple transaction.

Notification de Vente sera définie à l'Article 7.1.7.

Prix de Cession sera défini à l'Article 7.1.1.4.

Cédant sera défini à l'Article 7.1.1.

Action signifie toute action du Capital de la Société.

Notification de Rachat d'Actionnaire sera définie à l'Article 8.4.

Conditions de Base seront défini à l'Article 7.1.1.1.

Actionnaire Quittant sera défini à l'Article 7.4.3.

Notification de Cession sera définie à l'Article 7.1.1.

Warrants signifie warrants devant être constitué à la suite d'un instrument de warrant en faveur de FIVE ARROWS INVESTMENTS Sàrl.

II. Dénomination sociale - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CADUM INTERNATIONAL S.A. (ci-après, la Société) qui sera régie par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société.

2.3. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par une des entités ou personnes chargées de la gestion journalière de la société.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet social la détention de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans d'autres sociétés ou entreprises, la gestion de ces participations et le financement de sociétés ou d'entreprises dans lesquels elle détient une participation ou qui font partie du groupe.

3.2. Elle peut notamment:

- acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des titres, actions et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs ou instruments financiers représentant des droits de propriété, des créances ou autres instruments émis par toute entité;
- exercer tous les droits attachés à ces valeurs et instruments financiers;
- accorder toutes sortes d'assistance financière aux sociétés et/ou aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, notamment en accordant des prêts, des avances ou des garanties de toute espèce et pour une durée indéterminée et de leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme;
- déposer des espèces auprès des banques ou autres dépositaires et les investir de toute autre manière;
- emprunter sous toute forme afin de collecter les fonds nécessaires pour poursuivre les activités relevant de son objet social, accepter tout dépôt pour le compte de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe, et émettre tous certificats représentatifs de dettes de toute forme quelconque;
- fournir des services administratifs et comptables à des sociétés faisant partie du groupe.
- emprunter sous toute forme et procéder à l'émission de bonds, debentures et warrants.

3.3. L'énumération susmentionnée est indicative et non pas limitative.

3.4. La société peut effectuer toutes transactions commerciales et financières concernant des actifs mobiliers ou immobiliers qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social.

3.5. La société peut détenir de quelque manière que ce soit des intérêts dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou similaire ou lié au sien ou qui est susceptible de promouvoir le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise par les présents Statuts et par la Loi.

III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital - Actions

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions deux cent quatre-vingt-cinq mille Euros (5.285.000,-) représentés par une classe d'actions ordinaires et une classe d'actions préférentielles, tel que décrit ci-après:

1. Sept cent mille (700.000) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1,-) (les Actions Ordinaires de Classe B); et

2. Quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille (4.585.000) Actions Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (les Actions Préférentielles de Classe B);

(les Actions Préférentielles de Classe B et toutes autres Actions Préférentielles envisagées par les présents Statuts seront ci-après parfois collectivement dénommées les «Actions Préférentielles», et les Actions Ordinaires de Classe B et toutes autres Actions Ordinaires envisagées par les présents Statuts seront ci-après parfois collectivement dénommées les «Actions Ordinaires»).

Les Actions Préférentielles se verront conférer les droits tels que décrits aux articles 34 à 37 des présents Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à hauteur de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent trente-six Euros (EUR 17.529.336,-).

5.3. Le conseil d'administration est autorisé par les présents Statuts à émettre jusqu'à vingt-neuf mille trois cent trente-six (29.336) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B et douze millions deux cent quinze mille (12.215.000) nouvelles Actions Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ce qui autorise le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans se finissant le jour du cinquième anniversaire de la mise en place du capital autorisé, à porter une ou plusieurs fois le montant du capital social de la Société dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant global de dix-sept millions cinq cent vingt-neuf mille trois cent trente-six Euros (EUR 17.529.336,-) sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions émises. Concernant l'émission d'Actions Ordinaires de Classe B, le capital autorisé ne peut être utilisé qu'en cas d'émission de warrants par la Société. Concernant l'émission d'Actions Préférentielles de Classe B, le capital autorisé ne peut être utilisé que par conversion de loan note émis par la Société au profit de ses Actionnaires/Investisseurs. Lors de l'émission des actions dans la limite du capital autorisé, et, sous réserve de toutes dispositions expresses de la Loi, le conseil d'administration devrait être autorisé à déterminer le prix de souscription dédites actions.

Art. 7. Transfert d'Actions

7.1. Droit de préemption

7.1.1. Sous réserve d'un transfert effectué dans le cadre des dispositions relatives à la syndication du Contrat d'Investissement, articles 7.2. (Transferts Autorisés), 7.3. Droit de suite (Come Along), 7.4. Droit d'attirance (Tag Along) ou 7.5. Les Sortants (Leavers), un actionnaire qui souhaite céder toute action (le Cédant) notifiera par écrit son souhait à la Société (la Notification de Cession) et fera parvenir une copie de ladite notification aux autres actionnaires. Chaque Notification de Cession:

7.1.1.1 devra, si le Cédant détient des Actions Ordinaires et/ou des Actions Préférentielles, stipuler que les Actions ne peuvent être cédées qu'en proportion du nombre des Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles et/ou un montant proportionnel aux loan note instruments détenus par le Cédant (le cas échéant) à céder (les Conditions de Base);

7.1.1.2. devra indiquer (i) le nombre d'Actions Ordinaires et/ou Actions Préférentielles et/ou le montant de tout loan note instruments (le cas échéant) détenus par le Cédant que le Cédant souhaite céder (de tels nombre et montant étant calculés conformément aux Conditions de Base si applicable) (les Actions à Céder);

7.1.1.3. devra indiquer l'identité de toute personne à laquelle le Cédant souhaite céder les Actions à Céder (le Cessionnaire Proposé);

7.1.1.4. devra indiquer le prix par Action Ordinaire (le Prix de Cession) auquel le Cédant souhaite céder les Actions à Céder (étant compris que les Actions Préférentielles et tout loan note instruments détenus par le Cédant (le cas échéant) seront cédés à leur valeur nominale, augmentée mais non payée, des intérêts des dividendes préférentiels et des loan note instruments;

7.1.1.5. sera supposée constituer la Société comme mandataire du Cédant, pour la vente des Actions à Céder au Prix de Cession, selon les prescriptions du présent article 7.1; et

7.1.1.6. ne devra pas être modifiée ou annulée.

7.1.2. Les Investisseurs pourront, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant réception de la Notification de Cession, donner immédiatement instruction à la Société d'offrir, au Prix de Cession, le nombre d'actions indiqué dans la Notification de Cession à toute personne spécifiée dans l'Instruction de(s) l'Investisseur(s) (à condition les Actions à Céder qui sont des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Préférentielles de Classe A soient cédées directement à la direction existante ou future ou à la Société ou à l'un ou plusieurs des directeurs dans l'unique but de les conserver pour la future direction). Si la personne à qui sont proposées les Actions à Céder se déclare intéressée par l'offre au cours des quatre (4) jours ouvrables à compter de la date d'une telle offre, la Société devra attribuer au destinataire de l'offre, le nombre d'actions en question le dixième (10ème) jour suivant réception de la Notification de Cession. Si toutes les Actions à Céder sont attribuées de cette manière, les dispositions des articles 7.1.3. à 7.1.6 (inclus) n'auront pas à s'appliquer. Si aucune ou seulement une partie des Actions à Céder sont attribuées de la manière susmentionnée, les dispositions suivantes du présent article 7.1. s'appliqueront, de telle sorte qu'on entendra par Actions à Céder, toute action n'ayant pas été attribuée conformément aux dispositions du présent article 7.1.2.

7.1.3. La Société notifiera par écrit à chacun des actionnaires (à l'exception du Cédant), le dixième (10ème) jour suivant réception de la Notification de Cession, une offre de vente des Actions à Céder au Prix de Cession, à condition que, si le Conseil d'Administration considère que les présentes dispositions requièrent, pour l'offre des Actions à Céder, la production d'un prospectus conforme à la législation sur la circulation des valeurs mobilières, ledit Conseil pourra appliquer toute autre méthode d'offre des Actions à Céder ne nécessitant pas la production d'un tel prospectus (y compris en offrant notamment les Actions à Céder à un nombre limité d'actionnaires sélectionnés suivant telle méthode que le Conseil d'Administration déterminera. La notification indiquera que les actionnaires disposeront d'une période de vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de ladite notification pour se porter candidat à l'acquisition de tout ou partie des Actions à Céder. Cette offre sera conditionnée au fait que si des actionnaires de plusieurs classes d'actions se portent candidats pour tout ou partie des Actions à Céder, ces dernières seront considérées comme ayant été offertes en premier lieu à toutes les personnes (autre que le Cédant) détentrices d'actions de la même classe que celle à laquelle appartiennent les Actions à Céder, par priorité à toutes les autres classes d'actionnaires et ensuite, pour le cas où une telle classe d'actionnaires ne se serait pas portée candidate pour l'ensemble des Actions à Céder, ces dernières seront supposées avoir été offertes à tous les actionnaires détenant les classes d'actions apparaissant dans la ligne correspondant à la classe d'Actions à Céder des colonnes (2) du tableau suivant et selon cet ordre de priorité:

(1)	(2)
Actions à Céder	Offertes en deuxième lieu à
Actions Ordinaires de Classe A à la condition que de telles actions soient émises (incluant un nombre proportionné d'Actions Préférentielles de Classe A à condition que de telles actions soient émises)	Actions Ordinaires de Classe B
Actions Ordinaires de Classe B (incluant un nombre proportionné d'Actions Préférentielles de Classe B)	Actions Ordinaires de Classe A

7.1.4. Cette offre sera également conditionnée par le fait que, si les actionnaires de la classe d'actions à laquelle les Actions à Céder sont supposées avoir été offertes entrent en concurrence, ces Actions à Céder seront considérées comme ayant été offertes aux détenteurs de cette classe d'actions proportionnellement (et de façon aussi précise que possible) au nombre d'actions déjà détenues par ces derniers et appartenant à la même classe que celle à laquelle l'offre est considérée comme ayant été effectuée (l'Attribution Proportionnelle). Cependant, dans sa candidature pour les Actions à Céder, un actionnaire pourra, s'il le souhaite, indiquer qu'il est disposé à acquérir un nombre d'actions supérieur à son Attribution Proportionnelle (Surplus d'Actions).

7.1.5. Relativement à chaque catégorie de destinataires de l'offre mentionnée à l'article 7.1.3., la Société attribuera les Actions à Céder de la façon suivante:

7.1.5.1. si le nombre total d'Actions à Céder demandé est inférieur ou égal au nombre disponible d'Actions à Céder, il sera attribué, conformément aux Conditions de base, à chaque actionnaire le nombre d'actions pour lequel ce dernier se sera porté candidat; ou

7.1.5.2. si le nombre total d'Actions à Céder demandé est supérieur au nombre d'Actions à Céder disponibles, chaque actionnaire recevra, conformément aux Conditions de Base, son Attribution Proportionnelle ou à défaut le nombre inférieur d'Actions à Céder pour lequel il se sera porté candidat; au cas où des actionnaires se seraient portés candidats pour un Surplus d'Actions, celles-ci seront attribuées conformément à leurs demandes, ou, en cas de concurrence, ces dernières seront attribuées aux candidats à un Surplus d'Actions proportionnellement (et de façon aussi exacte que possible) à la détention par ces derniers de l'ensemble des actions d'une même classe.

7.1.6. L'attribution d'Actions à Céder par la Société conformément à cette clause sera constitutive de l'acceptation par les destinataires des actions, de l'offre d'acquisition de ces Actions à Céder aux conditions auxquelles elles leurs sont offertes, étant précisé que nul ne sera obligé d'acquérir un nombre supérieur d'actions à celui qu'il avait indiqué à la Société vouloir acquérir.

7.1.7. Après l'attribution de toute Action à Céder, la Société notifiera sans délai par écrit (la Notification de Vente) au Cédant et à tout actionnaire auquel les Actions à Céder auront été attribuées, le nombre d'Actions à Céder ainsi attribuées ainsi que le montant total à payer pour ces actions. La Réalisation de l'achat et de la vente de ces Actions à Céder conformément à la Notification de Vente aura lieu dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de la Notification de Vente, suite à laquelle le Cédant cédera, contre paiement du prix dû à cet égard, les Actions à Céder telles que spécifiées dans la Notification de Vente, aux personnes auxquelles elles ont été attribuées et signera tous les documents requis afin de donner effet à une telle cession.

7.1.8. Si le Cédant ne transfère aucune Action à Céder conformément à l'article 7.1.7., la Société pourra recevoir le prix de cession et entreprendre toute action nécessaire aux fins de réaliser le transfert des Actions à Céder en cause, et par la suite, la Société détiendra le prix de cession en qualité de fiduciaire (sans intérêt) pour le compte du Cédant. La réception par la Société du prix de cession vaudra décharge du cessionnaire proposé (qui ne sera pas chargé du suivi de cette opération) et nul ne pourra remettre en question la validité de cette opération une fois que le nom du cessionnaire aura été inscrit dans le registre des actionnaires.

7.1.9. Si toutes les Actions à Céder ne sont pas vendues conformément aux dispositions relatives au droit de préemption figurant aux articles 7.1.1. à 7.1.8 (inclus), la Société en avertira (après avoir appliqué ces dispositions) le Cédant et ce dernier pourra, à tout moment, au cours des trois mois suivant réception d'une telle notification, transférer toutes les Actions à Céder non encore vendues au Cessionnaire Proposé à un prix qui ne peut être inférieur au Prix de Cession, sous réserve que:

7.1.9.1. les Investisseurs puissent exiger de la Société qu'elle refuse l'enregistrement de tout Cessionnaire Proposé s'ils croient raisonnablement que ce dernier est un concurrent de la Société ou du groupe auquel appartient la Société ou une personne en relation avec un tel concurrent (ou le prête-nom d'un tel concurrent de la Société ou du groupe);

7.1.9.2. qu'un tel transfert soit effectué de bonne foi et que les Investisseurs puissent exiger pour être satisfaits (de la manière qu'ils jugent raisonnablement comme adéquate) que les Actions à Céder soient vendues pour un prix au moins égal au Prix de Cession sans aucune déduction, rabais ou autre dégrèvement quelconque et puissent exiger (par une Instruction de(s) l'Investisseur(s)) que la Société refuse d'enregistrer un tel transfert si ces conditions n'étaient pas remplies; et

7.1.9.3 qu'un tel transfert soit conforme aux Conditions de Base.

7.2. Cessions autorisées

Suivant les Conditions de Base mentionnées dans les dispositions des articles 7.1.1., excepté dans le cadre d'une cession suivant l'Article 7.2.3.2., mais nonobstant les dispositions des Articles 7.1 (Droit de Préemption), Article 3 Droit d'Attirance (Tag along) et les dispositions relatives à la syndication du Contrat d'Investissement:

7.2.1. Chaque Manager peut à tout moment transférer des Actions à:

7.2.1.1 à un Membre de sa Famille; ou

7.2.1.2. au trustee (fidéicommissaire) d'un Trust Familial; ou

pourvu que, suite à une telle cession, le Manager en question détienne encore au moins 50% en nombre des Actions qu'il détenait suite à l'émission initiale ou au transfert (selon le cas) d'Actions à son profit et dans le cas d'une cession au profit du trustee d'un Trust Familial, à condition que le consentement de la majorité en nombre des Actions Ordinaires de Classe B ait été donné quant à la structure dudit Trust Familial (les Investisseurs ayant reçu de la part du Manager en question, toute information utile pour que les Investisseurs prennent leur décision et établissant le contrôle et la structure d'un tel trust ou d'une telle société) et à condition que le Consentement de(s) l'Investisseur(s) n'ait pas été retenu de manière déraisonnable.

7.2.2. MILESTONE Investor pourra à tout moment céder toutes Actions au Fonds MILESTONE à la suite de l'exercice de l'Option de Vente ou de l'Option d'Achat.

7.2.3. Tout Investisseur, à la condition que l'Option de Vente ait été exercée ou manquée, pourra, à tout moment, transférer toute action à:

7.2.3.1 un autre Investisseur ou un autre venture capital/institutional investor;

7.2.3.2. Un Investisseur Associé de(s) l'Investisseur(s) ou à tout autre membre du Groupe d'Investisseurs de(s) l'Investisseur(s);

7.2.3.3. Toute personne devenant gérant ou conseiller d'une société, d'un fonds ou d'une société de personnes à la place de, ou en sus, d'un tel cédant;

7.2.3.4. toute personne qui devient associé commandité, fiduciaire ou fidéicommissaire d'une société en commandite simple d'un unit trust ou investment trust à la place de ou en sus d'un tel cédant;

7.2.3.5. aux associés d'une société en commandite (ou leurs fiduciaires) ou aux détenteurs de parts dans un unit trust (ou leurs fiduciaires) dans le cadre notamment, d'une distribution en nature ou autre, conformément au contrat d'association ou de l'acte de constitution du trust.

7.2.3.6. un autre investisseur institutionnel ou de capital à risque;

7.2.4. Tout détenteur d'Actions en raison d'un transfert, qui était un transfert autorisé en vertu de l'Article 7.2., fait par une personne en relation avec laquelle un tel actionnaire pourra à tout moment transférer toute Action à la personne qui a initialement cédé ces Actions (ou à tout autre cédant autorisé à ce transfert initial);

7.2.5. Conformément aux Conditions de Base, tout actionnaire pourra transférer toutes Actions avec le Consentement de(s) l'Investisseur(s).

7.3. Come along

7.3.1. Dans le cadre de cet article 7.3., on entendra par «Offre Qualifiante», toute offre écrite émise de bonne foi et faite sur base du prix du marché par ou pour le compte de toute personne (l'Offrant) ayant trait à l'ensemble des Actions Ordinaires (et toutes autres actions ordinaires ayant des droits substantiels similaires portant sur de telles actions) émises de temps à autre, que l'Offrant ou les personnes en relation avec l'Offrant ne possèdent pas encore. Lorsque sera communiqué aux actionnaires une telle Offre Qualifiante fixera les détails de l'Offre et le prix par action auquel l'Offrant proposera d'acheter les actions.

7.3.2. Si les détenteurs d'au moins 50% en nombre des Actions Ordinaires de Classe B alors émises (les Actionnaires Acceptants) indiquent leur intention d'accepter l'Offre Qualifiante, les dispositions de cet article 7.3., s'appliqueront. Si les détenteurs d'au moins 50% en nombre des Actions Ordinaires de Classe B alors émises (les Actionnaires Acceptants) indiquent leur intention d'accepter l'Offre Qualifiante, les dispositions de cet article 7.3., s'appliqueront. Il est expressément approuvé comme condition de la mise en oeuvre de l'Offre Qualifiante, que l'achat de chaque Action Préférentielle détenue par les Autres Actionnaires au moment de cette mise en oeuvre ainsi que chaque loan notes leur émises et détenues au moment de cette mise en oeuvre, se fera de sorte que les Autres Actionnaires auront le droit de demander dans chaque cas un prix égal à leur valeur nominale totale plus les dividendes, et/ou le cas échéant les intérêts, accrus mais non encore payés.

7.3.3. Les Actionnaires Acceptants notifieront par écrit aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) qu'ils désirent accepter l'Offre Qualifiante et pourront, nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption), transférer leurs actions à l'Offrant (ou à son prête-nom). Les Autres Actionnaires seront nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption), obligés d'accepter l'Offre Qualifiante et de transférer leurs actions à l'Offrant (ou à son prête-nom) avec une garantie pleine et entière à la date indiquée par les Actionnaires Acceptants.

7.3.4. Si tout Autre Actionnaire ne fait pas, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de ladite demande, procéder à l'enregistrement de la cession de ces actions, tout Actionnaire Acceptant aura le droit de requérir de la Société (qui fera droit à sa demande) qu'elle enregistre le transfert à l'Offrant dans le registre des actionnaires contre reçu de la Société (pour le compte dudit Autre Actionnaire) du prix considéré pour les actions en question. Après un tel enregistrement, la validité de cette procédure ne pourra pas être remise en question par qui que ce soit.

7.4. Droit d'attirance (Tag along)

7.4.1. Si à un moment quelconque un ou plusieurs actionnaires proposent de vendre (les «Cédants Proposants»), dans le cadre d'une ou de plusieurs séries de transactions liées aux Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles qui auraient pour effet de faire perdre à l'Investisseur (ensemble avec les Associés de l'Investisseur), immédiatement à la suite d'un tel transfert, la majorité des Actions Ordinaires émises (de telles actions constituant la «Participation Concernée») à toute personne (qui n'est pas un Offrant aux termes de l'article 7.3.1), les Cédants Proposants ne pourront vendre la Participation Concernée que s'ils se conforment aux dispositions du présent article 7.4.

7.4.2. Les Cédants Proposants notifieront par écrit (la Notification de la Cession Proposée) aux autres actionnaires leur intention de vendre au moins vingt-cinq (25) jours avant la date de cette vente. Cette Notification de la Cession Proposée exposera, dans la mesure où cela n'aura pas été déterminé par les autres documents annexés, l'identité de l'acquéreur proposé (l'Acquéreur Proposé), le prix de vente ainsi que les autres termes et conditions de paiement, la date proposée pour la vente (la Date de Vente Proposée) et le nombre d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles dont l'acquisition est proposée par l'Acquéreur Proposé (les Actions Proposées à la Vente).

7.4.3. Tout autre actionnaire (un Actionnaire Quittant) sera en droit, suivant notification écrite faite aux Cédants Proposants dans les vingt (20) jours ouvrables à compter de la réception de la Notification de la Cession Proposée, de vendre toutes ses Actions à l'Acquéreur Proposé dans les mêmes termes et conditions que ceux exposés dans la Notification de la Cession Proposée susmentionnée et tout transfert d'actions à l'Acquéreur Proposé, que ce soit par les Cédants Proposants ou par tout autre détenteur d'actions, conformément à la notification susmentionnée, pourra être effectué nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption). Il est expressément approuvé que chaque Tag Along Shareholder aura le droit de demander au Proposed Buyer le rachat de ses Actions Préférentielles détenus au moment de l'exercice de son droit ainsi que le rachat des loan notes par lui détenus à ce moment-là, à un prix égal à leur valeur nominale totale plus les dividendes, et/ou le cas échéant les intérêts, accrus mais non encore payés.

7.4.4. Si tout autre actionnaire, ayant adressé une notification écrite conformément à l'article 7.4.3., se voit refuser le droit de céder ses Actions à l'Acquéreur Proposé selon les mêmes termes et conditions que ceux décrits dans la Notification de la Cession Proposée, les Cédants Proposants ne pourront réaliser la transaction envisagée et la Société sera tenue de refuser l'enregistrement de tout transfert (ou l'émission de toutes nouvelles actions) qui serait supposé donner effet à une telle transaction.

7.5. Les Sortants (Leavers)

7.5.1. Les dispositions du présent article s'appliqueront à tout Sortant (tel que défini ci-après) ainsi qu'aux actions détenues par les sortants.

7.5.2. Dans le cadre de cet article 7.5.:

7.5.1.1. On entendra par «Salarié Concerné»:

- a) Un employé de la Société ou d'une Société du Groupe; ou
- b) Un administrateur d'une Société du Groupe (à l'exception de l'administrateur élu sur proposition de l'Investisseur).

7.5.2.2. On entendra par «Sortant»:

a) Tout administrateur de la Société ou un employé d'une Société du Groupe qui est un actionnaire qui n'est ni un employé ni un administrateur;

b) Tout actionnaire qui est (ou qui est le prête nom de) un Membre de la Famille de toute personne qui cesse d'être un Salarié Concerné;

c) tout actionnaire (qui n'est pas un Investisseur) détenant des actions suite à une cession effectuée après la date du Contrat d'Investissement par une personne envers laquelle ledit actionnaire était un cessionnaire autorisé conformément aux dispositions de l'article 7.2. et qui cesse d'être un cessionnaire autorisé envers ladite personne, y compris et sans limitation, tout actionnaire qui cesse d'être l'époux d'un Salarié Concerné;

d) toute personne qui détient ou devient détenteur d'Actions:

- à la mort d'un actionnaire

- à la suite de la faillite d'un actionnaire (s'il s'agit d'une personne physique), ou du redressement judiciaire, du redressement administratif, de la gestion contrôlée, de la liquidation ou de toute autre mesure prise en vue de la dissolution (sur base solvable ou non) d'un actionnaire (s'il s'agit d'une personne morale)

- suivant l'exercice d'une option après avoir cessé d'être un Salarié Concerné;

e) tout actionnaire détenant des actions en qualité de prête-nom pour toute personne qui cesse, ou vient à cesser, d'être un Salarié Concerné relativement aux actions détenues pour le compte d'une telle personne;

f) tout actionnaire qui est (ou qui est le prête nom de) trustee (fidéicommissaire) d'un Trust Familial au bénéfice de toute personne qui cesse d'être un Salarié Concerné, relativement aux actions détenues pour le compte de cette personne; ou

7.5.3. Pendant une période allant de la Date de Sortie et expirant à minuit à l'anniversaire des 6 mois de ladite date, les Investisseurs pourront donner instruction à la Société de notifier immédiatement au Sortant, le fait que ce dernier est considéré avoir, avec effet immédiat, offert un nombre de ses Actions (ensemble avec un montant calculé au pro rata de toute créance d'actionnaire détenue par le Sortant) (ensemble les «Actions à Céder du Sortant») à une (des) personne (s) (incluant la Société) tel que spécifié dans l'Instruction de l'Investisseur (la Notification de la Cession du Sortant). Les Investisseurs reconnaissent que la Notification de la Cession de Sortant devrait exiger que les Actions à Céder du Sortant sont, soit transférées directement à une autre direction ou à une direction future, soit à la Société ou bien à l'un des Investisseurs, uniquement dans le but de les conserver pour une direction future. A la réception de la Notification de la Cession du Sortant, le Sortant sera obligé de transférer sur-le-champ, au Prix de Vente déterminé conformément à l'Article 7.5.5, un certain nombre d'Actions à Céder du Sortant à une (des) personne(s) qui est(ont) spécifiée(s) dans la Notification de la Cession du Sortant. La réalisation de la cession et de l'acquisition des Actions à Céder du Sortant conformément à la Notification de la Cession du Sortant devra avoir lieu dans les cinq Jours Ouvrables de la date de la Notification de la Cession du Sortant après quoi le Sortant devra transférer les Actions à Céder déterminées à (aux) personne (s) spécifiée(s) dans la Notification de la Cession du Sortant contre paiement du Prix de Vente des Actions à Céder du Sortant.

7.5.4. Si le Sortant manque à ces engagements en transférant toute Action à Céder du Sortant conformément à l'Article 7.5.3., la Société recevra la somme correspondant à l'acquisition, et, désignera une personne pour exécuter tous les instruments nécessaires au transfert des Actions à Céder du Sortant en son nom et pour son compte, et, conservera la somme correspondant à l'acquisition sur confiance (sans intérêts) pour le Sortant. L'accusé de réception fourni par la Société pour la somme correspondant à l'acquisition représentera une bonne décharge pour le cessionnaire proposé (qui ne sera pas tenu de voir l'application relative), et, la validité des procédures ne sera pas requise.

7.5.5. Excepté ce qui est mentionné à l'Article 7.5.8., le Prix de Cession, quant aux Actions à Céder du Sortant, sera, en rapport avec les Actions Préférentielles qui sont soumis à une Notification du Prix d'Emission de la Cession du Sortant relatif, plus tout Dividende Préférentiel impayé et dû par rapport aux Actions Ordinaires qui sont soumises à une Notification de la Cession du Sortant, le Prix de Cession sera:

7.5.5.1. dans le cas d'un Bon Sortant, le Prix d'Emission (lequel est le prix auquel l'action concernée a été émise) pour ce qui est du pourcentage des Actions Ordinaires à Céder détenues par le Sortant, tel que détaillé ci-dessous dans la colonne 2 ci-dessous et face à la période durant laquelle tombe la Date de Sortie, et, pour ce qui est du solde des Actions Ordinaires à Céder détenues (le cas échéant) par le Sortant, au montant le plus élevé du Prix d'Emission ou du Prix Juste;

7.5.5.2. dans le cas d'un Mauvais Sortant, le Prix d'Emission, ou si la Société est dirigée par une Instruction de l'Investisseur, le montant le moins élevé du Prix d'Emission ou du Prix Juste;

à condition que, pour toutes Actions Ordinaires soumises à une Notification de la Cession du Sortant, et, qui ont été initialement acquises par ledit Sortant à la suite d'une cession et non d'une souscription, les mentions relatives au Prix d'Emission figurant au présent article 7.5. soient, relativement à ces actions, présumées correspondre au montant le moins élevé du Prix d'Emission ou du prix payé par ledit Sortant suite audit transfert.

(1)	(2)
Période au cours de laquelle	
l'Actionnaire concerné devient	Pourcentage
Sortant (Nombre d'années après la	d'Actions Ordinaires
Date Pertinente)	à Céder
0-1	75%
1-2	50%
2-3	25%
Plus que 3	20%

7.5.6. Dans le cadre du présent article 7.5.:

7.5.5.1. un actionnaire sera présumé être un «Bon Sortant» si ledit actionnaire:

a) décède;

b) souffre d'une détérioration physique ou mentale qui, selon l'opinion d'un médecin nommé par le conseil d'administration de la Société très réputé ayant exercé dans un domaine relevant directement de la dégradation physique ou mentale en question pendant au moins dix années, est suffisamment sérieuse pour empêcher la personne en question de poursuivre ses activités professionnelles normales ou préjudicie sérieusement ses capacités à gagner sa vie;

c) cesse d'être employé par la Société ou par toute société du même groupe auquel appartient la Société, après qu'il ait été mis fin à son emploi par la société en question pour tout motif autre que celui faute lourde (ce qui signifie faute lourde ou faute grave tel qu'interprété par le droit français), mis en examen pour toute infraction relative aux affaires du groupe ou faillite personnelle. Pour les besoins de cette clause, on entendra par «faute lourde», tout comportement qui serait considéré au regard du droit du travail français comme une «faute lourde»; ou

d) Est considéré comme étant un Bon Sortant par l'Instruction de(s) l'Investisseur(s).

7.5.6.2. Un actionnaire sera considéré comme un «Mauvais Sortant» si cette personne:

a) n'est pas considérée comme un Bon Sortant; et

b) si cela a été confirmé par l'Instruction de l'Investisseur.

7.5.5.3. Le «Juste Prix» sera le prix fixé d'un commun accord entre le cédant (avec l'accord de(s) l'Investisseur(s)) et la Société dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date présumée de la Notification de Cession, ou à défaut d'un tel accord, au prix estimé de l'Expert Indépendant, tel que déterminé conformément à l'article 7.5.7. ci-dessous; et

7.5.5.4. La «Date Pertinente» (afin de calculer la période mentionnée dans la colonne (1) du tableau figurant à l'article 7.5.5. ci-dessus) sera la plus ancienne des deux dates suivantes: date de constitution de la Société ou date à laquelle l'actionnaire concerné a acquis toute Action pour la première fois;

7.5.7. Si le Prix Juste doit être déterminé par un Expert Indépendant:

7.5.7.1. La Société instruira immédiatement l'Expert Indépendant pour déterminer le Prix Juste sur la base duquel, dans leur opinion, il représente un prix équitable pour les Actions du Sortant à la Date de Sortie comme entre un vendeur volontaire et un acheteur volontaire. En faisant de telle détermination, l'Expert Indépendant ne prendra pas en compte le fait que, soit les Actions à Céder du Sortant comprennent un intérêt minoritaire dans la Société, soit qu'elles soient soumises à des restrictions sur la cessibilité;

7.5.7.2. L'Expert Indépendant certifiera le Prix Juste dès que possible après avoir été instruit par la Société, et, en certifiant l'Expert Indépendant sera considéré comme agissant en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre, l'Arbitration Act de 1996 ne s'appliquera pas;

7.5.7.3. Le certificat de l'Expert Indépendant, en l'absence de toute erreur manifeste, sera final et obligatoire; et

7.5.7.4. La Société devra obtenir que tout certificat exigé ci-après est obtenu avec expédition en bonne et due forme, et, le prix d'obtention d'un tel certificat devra être acquitté par la Société à moins que, (i) un tel arrangement ne soit pas légal, ou (ii) le Prix Juste tel que déterminé par l'Expert Indépendant soit moindre ou ne s'élevant pas à plus de 10% de ce prix (s'il y en a un) que la Société a notifié auparavant au Sortant comme n'étant pas selon cette dernière le Prix Juste pour lequel aucun coût de l'Expert Indépendant ne soit à la charge du Sortant.

7.5.8. En dépit de toute clause contraire à l'Article 7.5, dans les circonstances où un actionnaire est un Bon Sortant conformément à l'Article 7.5.6.1 (a) ou (b), les Investisseurs devront obtenir que, (i) dans les circonstances où le Prix Juste de toute Action Ordinaire détenue par un tel Sortant (tel que calculé dans l'Article 7.5) est plus bas que le Prix d'Emission de ces Actions Ordinaires, la totalité de ces Actions Ordinaires seront acquises dudit Sortant au Prix d'Emission, et, (ii) dans les circonstances où le Prix Juste de toutes Actions Ordinaires détenues par ledit Sortant est plus élevé

que le Prix d'Emission de ces Actions Ordinaires, ces dernières seront acquises dudit Sortant au Prix Juste, étant donné qu'il est nécessaire de le payer à un montant égal au Prix d'Emission de toutes Actions Ordinaires.

Art. 8. Rachat des Actions

8.1. Chaque actionnaire usera des droits qu'il détient envers la Société afin que toutes les Actions Préférentielles émises soient, conformément aux dispositions légales et aux présents statuts, rachetées à la date à laquelle survient une Vente, une Quotation en bourse ou une Liquidation, et après s'être entendus sur:

8.1.1. sur l'exercice de leur droit de vote;

8.1.2. le fait de prendre d'autres mesures si cela est nécessaire;

De manière à rendre effective une telle rédemption.

8.2. Si les réserves financières de la Société sont suffisantes, en prenant en compte ses exigences relatives à son fond de roulement ainsi que l'éventualité de toute acquisition future, les parties reconnaissent qu'il est convenu que, sous réserve du Consentement de l'Investisseur à ce moment donné et conformément aux termes des Accords de Financement, la Société rachète certaines ou l'ensemble des Actions Préférentielles préalablement aux dates spécifiées à l'article 8.1. susmentionné. En conséquence, la Société pourra, suivant l'obtention de toute approbation sous la loi applicable à tout moment après notification écrite d'au moins vingt-cinq (25) jours ouvrables, adressée aux détenteurs d'Actions Préférentielles, racheter un nombre d'Actions Préférentielles ayant ensemble un Prix d'Emission cumulé de EUR 100.000,- tel que spécifié dans ladite notification. En cas d'absence du consentement des détenteurs d'Action Préférentielles, le rachat des Actions Préférentielles sera fait au contraire au pro rata du nombre total d'Actions Préférentielles détenues par chacun des détenteurs dédites Actions, sans tenir compte du fait que les Actions Préférentielles soient de classe A, à condition que de telles actions aient été émises, ou de Classe B.

8.3. lorsque les Actions Préférentielles seront à racheter conformément à l'article 8.1., la Société donnera aux détenteurs d'Actions Préférentielles à racheter notification écrite préalable du rachat (la Notification de Rachat par la Société). La Notification de Rachat par la Société précisera les Actions Préférentielles concernées par le rachat et la date fixée pour le rachat (ou la date de rachat envisagée) et sera donnée au moins vingt (20) jours et au plus vingt-huit (28) jours ouvrables avant la date fixée pour le rachat ou la date envisagée pour le rachat. La Notification de Rachat par la Société sera conditionnée au fait qu'une telle Sortie ait lieu dans le délai d'un mois à compter de la date fixée pour le rachat, à défaut de quoi, la Notification de Rachat par la Société sera révoquée.

8.4. Nonobstant les dispositions de l'article 8.1., la majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de classe B pourront donner instruction à la Société, par voie de notification (Notification de Rachat d'Actionnaire), de racheter les Actions Préférentielles figurant dans la Notification de Rachat d'Actionnaire, si, à tout moment:

8.4.1. La Société n'a pas versé de Dividende Préférentiel dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date prévue (indépendamment du fait qu'un tel dividende puisse être illégal);

8.4.2. La Société n'a racheté aucune Action Préférentielle conformément aux prescriptions du présent article 8, dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date prévue (indépendamment du fait qu'un tel rachat puisse être illégal);

8.4.3. Une résolution ayant pour objet la dissolution de la Société, la réduction de son capital ou une modification de tout droit ayant trait aux Actions Préférentielles a été proposée;

8.4.4. La Société a agi en violation de toute disposition des présents Statuts ou du Contrat d'Investissement;

8.4.5. La Société et/ou toute autre Société du Groupe a agi en violation des dispositions de tout Accord de Financement.

8.4.6. Un Manager a agi en violation des dispositions des présents Statuts ou du Contrat d'Investissement.

8.5. Les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe B pourront retirer la Notification de Rachat d'Actionnaire s'ils en informent la Société par voie de notification écrite émise préalablement à l'opération de rachat.

8.6. Si une Notification de Rachat d'Actionnaire a été régulièrement donnée, la Société sera tenue, à condition que ce soit conforme à la loi, de racheter les Actions Préférentielles détaillées dans la Notification de Rachat d'Actionnaire, le premier jour ouvré suivant réception d'une telle notification (jour qui sera la date fixée pour le rachat).

8.7. Si la Société ne peut racheter la totalité des Actions Préférentielles concernées à la date fixée pour le rachat, la Société rachètera autant d'Actions Préférentielles qu'il est possible légalement et régulièrement de racheter et rachètera le solde dès qu'elle pourra légalement et régulièrement le faire.

8.8. A la date fixée pour le rachat, chaque détenteur d'Actions Préférentielles à racheter devra remettre à la Société, à son siège social, une procuration valide autorisant le transfert dédites Actions Préférentielles afin que ces dernières soient annulées. A la réception, la Société devra remettre au détenteur, le montant qui lui est dû au regard d'un tel rachat contre remise d'un reçu en bonne et due forme relativement aux sommes versées dans le cadre de l'opération de rachat.

8.9. Au rachat de chaque Action Préférentielle, il sera versé une somme égale à:

8.9.1. 100% du prix auquel chaque Action Préférentielle concernée a été émise, y compris toute prime payée; et

8.9.2. tous produits courus et/ou Dividendes Préférentiels impayés relatifs, calculés jusqu'à et incluant, la date effective de paiement, et ce montant total deviendra à cette date, et dans les limites fixées par la loi, une dette immédiatement exigible de la Société à l'égard des détenteurs de telles Actions Préférentielles. Dans la mesure où la dette ainsi constituée n'est pas payée en totalité à la date prévue, le montant impayé sera porteur d'intérêt à un taux annuel de (4%) en sus du

taux de base de la NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC. Nonobstant les dispositions des articles 8.9, si la Société est tenue conformément à la loi de faire une quelconque déduction ou un quelconque dégrèvement sur le rachat d'action préférentielle, la somme payée pour un tel rachat suivant les articles 8.9. sera augmentée autant que nécessaire afin de s'assurer qu'après avoir procédé à une telle déduction ou un tel dégrèvement les destinataires de ceux -ci aient reçu une somme nette égale à la somme qu'ils auraient reçu si aucune déduction ou aucun dégrèvement n'avait été effectué.

8.10. Si la Société ne peut payer les montants détaillés à l'article 8.9 dans leur totalité à la date fixée pour le rachat, les montants restés ainsi impayés seront augmentés d'un montant égal à l'intérêt qui aurait été porté si un intérêt sur le montant impayé avait été porté au taux prévu à l'article 8.9., pour une période allant de la date à laquelle le versement est dû (ci-incluse) à la date de paiement effectif (ci-incluse) et devront être versés aussitôt que, et dans la mesure où, la Société pourra légalement racheter les Actions Préférentielles concernées.

8.11. Si la Société est dans l'incapacité de racheter les Actions Préférentielles dans leur totalité à la date prévue pour le rachat, pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes pouvant être légalement utilisées aux fins de rachat des Actions Préférentielles seront réparties conformément à l'ordre de priorité détaillé à l'article 37 des présents Statuts.

Art. 9. Forme des Actions - Registre des Actionnaires

9.1. Les actions seront et resteront sous forme nominative.

9.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par chaque actionnaire qui le demande. Le registre contiendra:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues;
- l'indication des paiements effectués sur ses actions;
- tout transfert d'actions et les dates respectives de ces transferts.

9.3. Chaque actionnaire devra informer la Société par lettre recommandée de son adresse et de toute modification y afférente. La Société pourra se fier à la dernière adresse qui lui a été communiquée.

9.4. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires.

9.5. Des certificats reflétant ces inscriptions pourront être délivrés aux actionnaires à leur demande.

9.6. Toute inscription au registre des actions nominatives pourra être faite par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

IV. Administration - Gestion - Représentation - Commissaire aux Comptes

Art. 10. Conseil d'Administration

10.1. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels pourront, mais ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société et qui seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans.

10.2. Deux administrateurs au moins seront élus sur proposition des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B. Ces administrateurs élus sur proposition des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B seront dénommés les «Administrateurs de(s) l'Investisseur(s)».

10.3. En outre, un administrateur indépendant peut être élu sur proposition des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B (l'«Administrateur Indépendant»).

10.4. Les administrateurs sont toujours rééligibles et ces derniers pourront être remplacés à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

10.5. Les mandats des membres du Conseil d'Administration qui n'ont pas été réélus expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle leur mandat a pris fin.

Art. 11. Vacance

11.1. En cas de vacance d'une place d'administrateur, il pourra y être pourvu de la manière prévue par la Loi. Les candidats à un tel poste devront être proposés par la Classe d'actionnaires sur proposition de laquelle l'administrateur dont le poste est devenu vacant avait été initialement proposé. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires qui s'en suivra procédera à l'élection définitive.

11.2. Un administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'a pas encore expiré terminera le mandat de son prédécesseur.

Art. 12. Président

12.1. Le Conseil d'Administration nommera un président sur proposition du détenteur d'Actions Ordinaires de Classe B.

12.2. En cas d'absence du Président, les membres du conseil d'administration qui sont présents à la réunion nommeront un autre administrateur parmi les Administrateurs de(s) l'Investisseur(s) comme Président pro tempore.

Art. 13. Réunions

13.1. Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées et présidées par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui le remplace.

13.2. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que le requiert l'intérêt de la Société lorsqu'au moins deux administrateurs le demanderont. Les réunions auront lieu à l'endroit fixé dans la convocation.

Art. 14. Procédure

14.1. Le Conseil d'Administration de la Société ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres (incluant au moins un Administrateur de(s) l'Investisseur(s)) est présente ou représentée.

14.2. Tout administrateur pourra désigner par écrit, par téléfax ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire pour le représenter et voter en son nom à une réunion du Conseil d'Administration de la Société. L'administrateur agissant par mandataire interposé sera considéré comme étant présent pour ce qui est de son vote.

14.3. Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent simultanément s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à la réunion.

14.4. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société pourra également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés au paragraphe précédent. Une telle décision devra consister en un seul ou plusieurs documents renfermant les décisions et être signée par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera celle de la dernière signature. En cas d'urgence, les administrateurs pourront exprimer leur accord à une résolution circulaire dans un écrit séparé, par fax ou e-mail.

14.5. Toutes les décisions du Conseil d'Administration seront adoptées à la majorité des administrateurs en fonction. En cas de partage des voix, le Président aura une voix prépondérante.

Art. 15. Procès - Verbaux

15.1. Les décisions adoptées par le Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront signés par le Président de la réunion et par au moins un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimés par écrit, par fax ou par e-mail y resteront attachées.

15.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs pourront être signés par le Président du Conseil d'Administration, par tout administrateur ou par une personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

Art. 16. Rémunération

16.1. L'assemblée générale des actionnaires peut attribuer soit une rémunération fixe ou des jetons de présence aux administrateurs, soit leur attribuer une somme forfaitaire pour le remboursement de leurs dépenses de voyage et autres, qui sera comptabilisée en tant que frais généraux.

16.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à attribuer une compensation à comptabiliser dans les frais généraux aux administrateurs en charge de fonctions ou charges spéciales.

Art. 17. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion Journalière

18.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société en relation avec cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être administrateurs. Il peut nommer et révoquer les personnes à qui une telle gestion journalière a été déléguée, fixer leur rémunération et déterminer leurs pouvoirs.

18.2. La délégation de cette gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration le devoir de communiquer annuellement les salaires, compensations et allocations diverses attribués à l'administrateur-délégué à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

18.3. Le Conseil d'Administration et la/les personne(s) auxquelles la gestion journalière a été déléguée peuvent également, dans les limites conférées par ladite gestion journalière, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de son/leur choix.

Art. 19. Représentation

19.1. La Société sera engagée, dans tous les actes, ceux requérant l'intervention d'un notaire ou d'un officier public inclus, et dans les procédures judiciaires soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, l'un d'entre eux devant nécessairement être un Administrateur de(s) l'Investisseur(s), ou, dans les limites de la gestion journalière, par la signature individuelle de la ou des personnes à qui cette gestion journalière a été déléguée.

19.2. Elle sera également engagée valablement par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux auront été attribués, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 20. Commissaire aux Comptes

20.1. Sans préjudice des dispositions légales obligeant la Société sous certaines conditions à nommer un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être actionnaires et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans.

20.2. Les commissaires aux comptes sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3. L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des commissaires aux comptes.

20.4. Les mandats des commissaires aux comptes qui n'auront pas été réélus expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat doit expirer.

20.5. Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux qui sont prévus par la Loi.

Art. 21. Comités. Le Conseil d'Administration peut créer des comités, incluant, mais de manière non limitative, des comités de contrôle, composés de membres qui ne doivent pas nécessairement être administrateur, et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le Conseil d'Administration.

IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 22. Pouvoirs

22.1. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

22.2. Les décisions de l'assemblée prises en conformité avec les présents statuts et la Loi lient tous les actionnaires, y compris les absents et ceux ayant exprimé une opinion divergente.

22.3. Les actionnaires exercent tous les droits de vote ainsi que tous les autres pouvoirs de contrôle qu'ils disposent en relation avec la Société, en qualité d'actionnaires, d'administrateurs ou à quel titre que ce soit pour que la Société s'abstienne de prendre les décisions suivantes sans le vote positif des actionnaires représentant plus de 50% du nombre des Actions Ordinaires de Classe B émises.

- Capital social et dividendes

1. Sans préjudice de l'Article 5.3 des Statuts, procéder à une augmentation ou à une réduction ou à toute autre modification de quelque forme que ce soit (incluant le rachat, l'achat, la subdivision, le regroupement ou le réagencement) du capital social de la Société ou accorder la possibilité de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société ou d'émettre des titres convertibles en actions de la Société, à condition qu'aucune disposition du paragraphe 1 ne prohibe:

1.1 Le rachat par la Société des Actions Préférentielles conformément aux dispositions de l'Article 8;

1.2 L'émission par la Société des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Préférentielles de Classe A (pour un nombre maximum de 300.000 Actions ordinaires de classe A et 1.965.000 Actions Préférentielles de Classe A), à condition que de telles actions aient été émises, existantes ou pour les futurs employés à plein temps bona fide du Groupe à de telles conditions, tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration avec le Consentement de l'Investisseur;

1.3 L'émission par la Société d'Actions Ordinaires de Classe B suivant l'exercice des warrants;

1.4 L'émission d'Actions Préférentielles de classe B suivant la conversion de tous ou de tout loan note émis par la Société.

2. (Outre ce qui est requis par les présents Statuts eu égard aux Actions Préférentielles), déclarer et payer un quelconque dividende ou procéder à toute autre distribution eu égard aux bénéfices, actifs et réserves de la Société ou de toute autre manière, réduire les réserves de la Société.

- Acquisitions, dispositions et engagements du capital:

3. Autrement que dans le cours ordinaire du commerce, vendre, donner à bail, transférer ou sous d'autres rapports disposer de, ou acheter, donner à bail, autoriser ou encore acquérir de quelconques actifs, activités ou entreprises (ou tout intérêt dans ces activités ou entreprises) qu'il s'agisse d'une transaction unique ou d'une série de transactions (en relation ou non);

4. Acquérir ou disposer de tout actif, fournir ou recevoir tout service autrement qu'à la valeur du marché et sur la base des conditions du marché;

5. Conclure un contrat ou rendre responsable de tout engagement du capital (qu'il s'agisse de l'achat, du bail, de la location vente (hire purchase) ou de toute autre manière que ce soit) qui excède 50.000,- Euros (hors TVA) sur une base individuelle ou encore lorsque la somme de tous les engagements conclus ou encore conclus par les autres sociétés du Groupe dans l'année budgétaire, excèdent 150.000,- Euros (hors TVA), excepté que les engagements de capital prévus dans le Budget Annuel ne doivent pas être pris en compte pour déterminer si ces limites ont été excédées;

- Contrats et accords

6. Former, conclure, résilier ou se retirer de tout partnership, consortium, capital risque (joint venture) ou toute autre association dotée de la personnalité morale ou non;

7. Conclure un contrat, augmenter, étendre toute responsabilité, toute garantie ou indemnité (autre que (i) dans le cours ordinaire et habituel du commerce ou (ii) tel qu'envisagé dans les Documents Financiers);

8. Modifier, changer, renoncer à toute disposition, résilier (ou donner notification de résilier) l'un quelconque des Documents Financiers, demander toute indulgence ou renonciation, ou, prendre toute action relative incompatible;
9. Modifier ou altérer le Budget Annuel ou prendre toute action relative incompatible;
10. Modifier, varier, renoncer ou violer toute disposition, conclure, inexécuter ou résilier tout contrat dans lequel la Société est partie qu'il soit (i) substantiel ou (ii) en dehors du cours ordinaire et habituel du commerce;
 - Prêts et emprunts
11. Faire, augmenter ou étendre tout prêt ou avance de fonds ou accorder tout crédit à qui que ce soit (autre que (i) les crédits commerciaux consentis dans le cours ordinaire et habituel du commerce ou (ii) les avances de fonds consenties aux employés eu égard aux frais de transport ou eu égard aux frais exposés raisonnablement par eux pour le compte de la Société);
12. Accorder, créer ou autoriser la survenance de toute charge, obligation, privilège ou servitude sur tout actif de la Société (autre que (i) les charges issues des dispositions légales dans le cours ordinaire et habituel du commerce ou (ii) tel qu'envisagé par les Documents Financiers);
13. Emprunter toute somme d'argent ou contracter tout endettement ou toute autre responsabilité autre que (i) ceux engagés conformément au Budget Annuel pertinent (ii) ceux engagés conformément aux crédits commerciaux dans le cours ordinaire et habituel du commerce (à condition que cet endettement ne soit pas spécifiquement prévu dans le Budget Annuel, le montant de l'endettement subit ne doit pas, lorsqu'il est pris avec toute autre responsabilité encourue conformément à ce paragraphe, excéder 100.000,- Euros dans chaque année budgétaire) ou (iii) ceux engagés conformément aux Documents Financiers;
 - Employés, rémunérations et intéressement
14. Etablir tout bonus, participation aux bénéfices, share option ou tout autre intéressement (qui soit légalement prévu ou non) en faveur des administrateurs et/ou des employés du Groupe ou modifier tout intéressement qui eu été établi ou accorder toute option sur et eu égard aux Actions relativement à un tel intéressement ou encore accorder toute option sur les Actions de tout employé du Groupe, autre que la Société;
15. Conclure toute transaction de quelque nature qu'elle soit avec ou en faveur de, ou faire tout paiement (autre que les paiements effectués de bonne foi des émoluments pour services rendus) au profit de tout Manager et de toute personne en rapport avec un Manager ou rembourser à tout Manager, ou toute personne en rapport avec un Manager, tout prêt impayé par une Société du Groupe et dû au Groupe, préalablement à la date de remboursement;
16. Payer les émoluments (incluant les contributions de pension et la valeur monétaire des avantages non monétaire) de tout employé à un taux annuel s'élevant à plus de 75.000,- Euros (indexé);
17. Etablir ou modifier les conditions des pensions et des primes d'assurance vie;
18. Modifier, changer, renoncer à toute disposition ou conclure, violer, inexécuter ou résilier (ou donner notification de résilier) tout contrat de travail de toute personne qu'elle soit manager, ou rémunérée à quelque titre que ce soit (par un salaire, une contribution de pension ou autrement) à un taux annuel s'élevant à plus de 50.000,- Euros (indexé);
 - Propriété
19. Acquérir ou disposer de tout bien en pleine propriété ou loué à bail, accorder ou renoncer à un bail, prendre ou omettre de prendre toute action qui préjudicierait à la poursuite dudit bail;
 - Divers
20. Constituer ou liquider toute filiale ou effectuer tout hive-up ou hive-down ou toute réorganisation du Groupe;
21. Accorder toute contribution politique ou caritative ou faire tout don de quelque nature qu'il soit;
22. Effectuer ou permettre tout changement important eu égard à la nature et au champ d'application de l'activité de la Société;
23. Transfert de créances commerciales ou de toute autre manière de disposer, de grever les livres comptables de la Société ou de conclure tout contrat de remise de facture.
23. Engager, interrompre, ou régler tout litige ou procédure d'arbitrage lorsque le montant réclamé (à la Société ou à son profit), ensemble avec tous les frais encourus (ou devant être probablement encourus) et en connexion avec, excède 100.000,- Euros (hors TVA);
24. Nommer toute comité du Conseil d'Administration, modifier la composition, renvoyer un tel comité (ou dissoudre un tel comité);
25. Accorder ou conclure toute licence, contrat ou engagement concernant d'une part le nom ou les noms commerciaux de la Société ou du savoir-faire y afférant et d'autre part la propriété intellectuelle de la Société;
26. Emettre ou accorder toute option sur toute action de la Société de tout employé du Groupe et qui n'est pas directement employé par la Société;
27. Nommer, débattre de, ou changer la nomination de tout conseiller professionnel incluant de façon non-limitative, les avocats, courtiers et banques d'investissement, à moins que de tel nomination, débat ou changement soient de minimis et se déroulent dans le cours ordinaire des affaires;
 - Documents de constitution, résolutions des actionnaires, et droits sociaux

28. Modifier ou renoncer à toute disposition des Statuts de la Société;

29. Changer les droits attachés à toute Action ou à toute autre obligation de la Société;

- Insolvabilité

30. Donner notification ou proposer toute résolution de dissoudre la Société, déposer ou faire toute requête, demande ou notification de nomination ou de nomination projetée d'un administrateur, liquidateur ou liquidateur provisoire ou encore inviter toute personne à nommer un receveur administratif (administrative receiver);

- Nomination et renvoi des administrateurs

31. Sans préjudice des droits des détenteurs d'Actions ordinaires de classe B eu égard à ces Statuts, nommer ou renvoyer toute personne du poste d'administrateur ou de président;

- Commissaires aux comptes, règles comptables et date de référence

32. Changer les commissaires aux comptes de la Société à moins qu'ils ne démissionnent volontairement ou ne souhaitent pas être renommés (dans quel cas, aucune nomination ne pourra avoir lieu sans le Consentement de l'Investisseur);

33. Ne faire aucun changement dans les dates de référence de la comptabilité de la Société (excepté ce qui est nécessaire pour se conformer aux bilans standards de la comptabilité) ou à ses règles comptables;

Les clauses mentionnées ci-dessus peuvent être modifiées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée par le vote d'au moins 50% des Actions émises et non libérées.

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires

23.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra au moins une fois par an, le 30 mai à quinze heures.

23.2. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra, à la même heure, le premier jour ouvrable suivant.

23.3. Les assemblées générales annuelles ou extraordinaires des actionnaires de la Société se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations.

23.4. Les assemblées générales des actionnaires de la Société, l'assemblée générale annuelle incluse, pourront se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles (cas de force majeure) le requièrent.

23.5. Une assemblée générale ne peut être valablement tenue que si le(s) détenteur(s) d'au moins la majorité en nombre des Actions de Classe B est/sont présent(s) ou représenté(s).

Art. 24. Convocations

24.1. Le Conseil d'Administration sera chargé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

24.2. Une assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et tenue dans un délai d'un mois à chaque fois qu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 20% du capital social émis le requièrent. Une telle demande doit être faite par écrit et spécifier les points qui figureront à l'ordre du jour.

Art. 25. Avis de Convocation

25.1. Les avis de convocation aux assemblées générales des actionnaires de la Société seront envoyés par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

25.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour y afférent, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 26. Représentation. Chaque actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par une personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire et qu'il a désigné par procuration.

Art. 27. Bureau

27.1. Toute assemblée des actionnaires sera présidée par le Président du Conseil d'Administration, ou, en son absence, par une personne désignée par les actionnaires.

27.2. Le Président de l'assemblée désigne un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble, ces personnes constituent le bureau.

Art. 28. Droits de vote. Les Actions Ordinaires de Classe A, à condition que de telles actions aient été émises, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Préférentielles de Classe A, à condition que de telles actions aient été émises et les Actions Préférentielles de Classe B donnent droit à un vote chacune.

Art. 29. Décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires

29.1. L'assemblée générale des actionnaires ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

29.2. Sous réserve des articles 22.3 et 29.3, les résolutions seront prises à la majorité des votes exprimés, peu importe le nombre d'actions représentées à l'assemblée en question.

29.3. Cependant, une assemblée générale convoquée aux fins de modifier les dispositions des présents statuts ne pourra valablement délibérer que si l'(les) actionnaire(s) détenant au moins la majorité du capital social est/sont présent(s) ou

représenté(s) et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte des modifications proposées afférent à l'objet ou à la forme sociale de la Société. Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée. L'avis de re-convocation reproduit l'ordre du jour de l'assemblée antérieure et indique la date et le résultat de l'assemblée générale antérieure. La seconde assemblée des actionnaires pourra, sous réserve de l'article 22.3, délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présent ou représenté. A chacune des assemblées, les résolutions devront, afin d'être valables, réunir, sous réserve de l'article 22.3, une majorité de deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 30. Procès-verbaux

30.1. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le requièrent.

30.2. Le Président du Conseil d'Administration, tout administrateur ou toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée peut signer des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits en justice ou ailleurs.

VI. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 31. Exercice social

31.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

31.2. Chaque année, le Conseil d'Administration dressera un inventaire et préparera, conformément à la Loi, les comptes annuels qui comprennent le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels - Décharge

32.1. L'assemblée générale des actionnaires prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration, examine le rapport du commissaire aux comptes et approuve les comptes annuels.

32.2. Après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée générale des actionnaires se prononce sur la décharge des administrateurs et commissaire(s) aux comptes par un vote spécial.

Art. 33. Publication. Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration et les documents devant être publiés seront publiés de la manière requise par la Loi.

Art. 34. Distribution des bénéfices

34.1. Il sera prélevé annuellement sur le bénéfice net annuel de la Société, tel qu'il ressort du bilan moins les frais généraux et les provisions nécessaires et toute autre dépense, un montant d'au moins un vingtième (1/20ème) qui sera affecté à la réserve légale telle que prévue par la Loi (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

34.2 Chaque porteur d'Actions Préférentielles est autorisé à recevoir (et qui augmentera dans la mesure non reçue), avant toute distribution faite conformément aux Actions Ordinaires, un dividende préférentiel fixé cumulativement au taux annuel de 10% (excluant un crédit fiscal associé) du montant total du prix de chaque Action Préférentielle qu'il détient le dernier jour de l'année comptable (c'est-à-dire le 31 Décembre), et qui devra être calculé prorata temporis, augmenté sur une base journalière et sur une année de 365 jours.

34.3. Si, en raison de bénéfices disponibles insuffisants, la Société ne peut distribuer à la date prévue la totalité du Dividende Préférentiel, la Société distribuera à ladite date, lesdits dividendes dans les limites légales et le montant impayé portera intérêt au taux de 4% par an en sus du taux de base de la NATIONAL WESTMINSTER BANK PLC pour la période allant de la date de paiement prévue (ci-incluse) à la date effective de paiement (ci-incluse). De tels intérêts ainsi constitués s'additionneront et seront partie intégrante du Dividende Préférentiel auquel ils sont liés. Il ne sera donc payable que pour autant que la Société dispose de bénéfices distribuables suffisamment disponibles pour payer les Dividendes Préférentiels.

34.4. La Société s'assurera (dans la mesure du possible) que chacune de ses filiales disposant de bénéfices distribuables déclare et verse de temps à autre à la Société (ou, selon les cas, à la société considérée comme leur holding directe ou leur société mère), les dividendes nécessaires afin d'assurer un paiement rapide et régulier par la Société des Dividendes Préférentiels et le rachat de toute Action Préférentielle à la date fixée pour l'opération de rachat.

34.5. Après le prélèvement affecté à la réserve légale et le paiement du Dividende Préférentiel (incluant toutes les sommes accumulées à cet égard) conformément aux dispositions figurant aux paragraphes précédents, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider souverainement de l'affectation du solde restant des bénéfices disponibles en vue d'une distribution. L'assemblée pourra notamment décider de procéder à la distribution de dividendes ou de transférer les profits dans des réserves ou de les reporter.

Art. 35. Paiement de Dividendes

35.1. Sous réserve des dispositions de l'article 33, le Conseil d'Administration fixe la date et le lieu où tout dividende est distribué.

35.2. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 36. Dissolution et Liquidation

36.1. En cas de dissolution de la Société pour une raison et à un moment quelconque, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. L'assemblée générale des actionnaires gardera le pouvoir de modifier les statuts au cas où une telle modification serait justifiée par les besoins de la liquidation.

36.2. Les mandats des administrateurs prendront fin avec la nomination des liquidateurs.

Art. 37. Attribution du surplus des actifs de la Société. Après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société (incluant pour éviter tout doute tout prêt actionnaire et loan notes) ou le dépôt de toutes sommes à titre de garantie à cet effet, le surplus des actifs de la Société sera distribué entre les actionnaires de la façon suivante:

37.1. en premier lieu, chaque détenteur d'une Action Préférentielle aura droit à une somme par action s'élevant au total (i) du Prix Total de cette action; (ii) de toute prime d'émission payée pour cette Actionnaire (iii) de la somme totale de tout(s) produit(s) couru(s) et/ou montant(s) impayé(s) de Dividende(s) Préférentiel(s) (à calculer jusqu'au jour (inclus) de la clôture de la liquidation et comprenant tout droit à des Dividendes Préférentiels impayés ayant fait l'objet d'un report à nouveau à partir des années comptables antérieures pour lesquelles un tel dividende n'était pas -ou pas entièrement- payé);

37.2. en second lieu, chaque détenteur d'une Action Préférentielle de Classe A, à condition que de telles actions aient été émises, aura droit à une somme par action s'élevant au total (i) du Prix Total de cette action; (ii) de la somme totale de tout(s) produit(s) couru(s) et/ou montant(s) impayé(s) de Dividende(s) Préférentiel(s) (à calculer jusqu'au jour (inclus) de la clôture de la liquidation et comprenant tout droit à des Dividendes Préférentiels impayés ayant fait l'objet d'un report à nouveau à partir des années comptables antérieures pour lesquelles un tel dividende n'était pas -ou pas entièrement- payé);

37.3. enfin, le solde du surplus d'actifs de la Société sera distribué entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A, à condition que de telles actions aient été émises, et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B proportionnellement au nombre des actions détenues par chacun desdits actionnaires.

VII. Dispositions générales

Art. 38. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.»

7. Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. William Robinson en tant qu'administrateur de la Société, avec l'effet au 12 septembre 2007.

L'assemblée générale décide de fixer à trois le nombre des administrateurs.

Il résulte de la présente résolution que le conseil d'administration de la Société sera dorénavant composé comme suit:

- Mr Erick Rinner, Managing Partner, né à Pont-Audemer Eure (France) le 20 septembre 1967, résident au 21 Warriner Gardens, London SW11 4EA, Royaume-Uni;
- Mr Olivier Antomarchi, Investment Director, né à Marseille (France) le 29 juillet 1973, résident au 24, rue Marie Stuart, 75002 Paris, France; et
- Mr Bart Zech, corporate executive, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, résident professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ soixante-deux mille Euros (EUR 62.000,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par les comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Basler-Gretic, Callot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC / 2007 / 26327. — Reçu 52.540 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007123147/202/2087.

(070147214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la Société datée du 18 septembre 2007 que Madame Nancy Honhon, Comptable, née à Rocourt (Belgique), en date du 28 juillet 1972, demeurant à 21, rue Deboulle, B-6780 Messancy, Belgique, a démissionné avec effet à cette date.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007118123/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Immobilière d'Aal Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117112/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Arde, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee.

R.C.S. Luxembourg B 42.866.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 2 octobre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007117141/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2007, réf. DSO-CI00179. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070134598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Galata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.811.

—
Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration du 19 septembre 2007

1. Les mandats d'administrateur venus à échéance de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. n'ont pas été renouvelés.

2. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Gérard Birchen a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GALATA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118148/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LFPI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.933.

Constituée par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, et maintenant à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 29 du 23 janvier 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPI INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118042/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10126. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Anihita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118087/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02685. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.880.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Christine Schweitzer et Madame Virginie Dohogne, tous ayant leur

adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour VALAMOUN S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007118153/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07706. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Société Générale de Consultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.044.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-163 6 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

SOCIETE GENERALE DE CONSULTANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117897/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01022. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

ELITMARKET Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.941.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et de l'acte de cession d'actions du 9 août 2007 que M. Zheng Hua Wang, né le 30 août 1964 à Shanghai, Chine, demeurant à Luxembourg L-1725, 3 rue Henri VII, est nommé gérant, à compter de cette date, de la société ELITMARKET Co LIMITED SàRL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.941.

Il en résulte également que M. Eugène Parise, né le 13 août 1958 à Rossano en Italie, domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, a démissionné en date du 9 août 2007 de sa qualité de gérant de la société ELITMARKET Co LIMITED SàRL, et que cette démission a été acceptée par le nouveau gérant.

Il en résulte en outre que M. Eugène Parise, né le 13 août 1958 à Rossano en Italie, domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, a cédé et transporté avec toute garantie de droit et de fait en date du 9 août 2007 une part sociale de la société ELITMARKET Co LIMITED SàRL, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre

Brasseur, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.941, à M. Zheng Hua Wang, né le 30 août 1964 à Shanghai, Chine, demeurant à Luxembourg L-1725, 3 rue Henri VII.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

M^e N. Frisch.

Référence de publication: 2007117925/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.258.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007117144/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

FRE01 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le lundi 13 août 2007*

Il résulte l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 13 août 2007 que:

1) L'assemblée a pris acte de la démission présentée par les administrateurs:

- FIDUCIAIRE PRINCIPALE SA, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Lionel Guibert,

- GUIBERT & ASSOCIES SA, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Lionel Guibert.

2) L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- SOFIDUPAR, société anonyme, établie à Vuadens - Atlantis Center c/o SUSHI KING SA et ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur François Gaucher,

- IMACORP SA, société anonyme établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jean-Louis Richard.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

3) L'assemblée a pris acte de la démission présentée par le commissaire aux comptes, la société IMACORP SA.

4) L'assemblée a décidé de nommer à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire, la FIDUCIAIRE PRINCIPALE SA, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007117964/320/34.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Farta V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.502.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29 août 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007118138/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Girimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 18 février 2004, acte publié au Mémorial C n^o 412 du 17 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIRIMOB S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118040/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10120. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

CAP Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.381.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 128 du 11 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP GAMMA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118041/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10122. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Batichimie Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 61.308.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2001 a accepté la démission du Commissaire aux comptes Madame Monique Henschen (FIDUPLAN) et a décidé de pourvoir à son remplacement en appelant Monsieur Marc Muller expert comptable (FIDUCIAIRE FMM) situé à 3A, rue G. Kroll L-1882 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007 a révoqué les administrateurs, Monsieur Gilbert Welter et Monsieur Johny Thielen.

Elle a nommé Monsieur Didier Abinet demeurant 43, rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'en 2013 ainsi que Monsieur Anthony Alves demeurant 4, rue du Château à F-57420 Buchy au poste d'administrateur jusqu'en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour BATICHIMIE COMBUSTIBLES S.A.

C. Wagner

Référence de publication: 2007117966/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.498.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la Société datée du 18 septembre 2007 que Madame Nancy Honhon, Comptable, née à Rocourt (Belgique), en date du 28 juillet 1972, demeurant à 21, rue Debouille, B-6780 Messancy, Belgique, a démissionné avec effet à cette date.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour McKesson INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007118125/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Lux.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.686.

—
Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 3 octobre 2007

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé Directeur Général de la société avec pouvoir de signature individuelle et tout pouvoir dans la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LUX.NET S.A.

L. Vegas-Pieroni

Administrateur

Référence de publication: 2007118127/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Ulyse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.092.776,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 64.850.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 septembre 2007 que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Olivier Dorier, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118142/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Muka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.476.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique datées du 13 septembre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MUKA INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118154/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Archiduc Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.469.

—
L'Assemblée Générale extraordinaire du 31 juillet 2007 a pris note de la démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société COMCOLUX S.à r.l. (anciennement COMCOLUX S.A.) avec effet au 31 juillet 2007.

L'Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes, pour une durée de 4 ans, AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg en remplacement du Commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
Pour ARCHIDUC INVESTMENTS S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007118157/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Synthon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTHON LUXEMBOURG S.A.R.L.

C. Bitterlich

Gérant - Catégorie B

Référence de publication: 2007117965/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00852. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Société de Participations Agro-Industrielles, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.708.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007118160/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Bondi Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.047.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et par le Conseil d'Administration
en date du 13 septembre 2007*

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BONDI GROUP HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118158/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.248.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

WARM UP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007117889/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Ice Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 août 2007 que les démissions de Monsieur Cyril Lamorlette et de Monsieur Pierre François Wery en qualité d'administrateur ont été acceptées.

1. L'Assemblée décide de nommer Administrateur, la société:

LUXEMBOURG CONSULT SERVICES CORP - LCS CORP, domiciliée à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Microjacket n° 557810, Document n° 1093663.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007117979/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119135/8019/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08563. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Société Luxembourgeoise ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 1.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

P. Dereme
Directeur Financier - Financière Directeur

Référence de publication: 2007119139/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00332. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Etam Lingerie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 92.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

P. Dereme
Directeur Financier - Financière Directeur

Référence de publication: 2007119140/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00331. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.
